

# / RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019 /

**SEPTEMBRE 2018 - SEPTEMBRE 2019**

—  
FÉVRIER 2020  
—



ACADÉMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

**ARES, Rapport d'activités 2018-2019. Septembre 2018 - septembre 2019. Bruxelles: ARES, février 2020.**



**Éditeur responsable:**

Julien Nicaise

ARES  
Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
[www.ares-ac.be](http://www.ares-ac.be)

**Édition et coordination:**

Direction de la communication et de l'informatique

**Conception graphique et mise en page:**

Direction de la communication et de l'informatique

**ISBN 978-2-930819-34-1** (broché)

**ISBN 978-2-930819-35-8** (PDF)

**Dépôt légal** D/2020/13.532/8

© ARES, février 2020

# / RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019 /

**SEPTEMBRE 2018 - SEPTEMBRE 2019**

---

FÉVRIER 2020

---



ACADÉMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR



ARIES

# AVANT-PROPOS

Forte de plus de cinq ans d'existence, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) occupe pleinement sa place dans le paysage de l'enseignement supérieur belge francophone. Comme en témoigne une fois encore cette nouvelle édition de son rapport d'activités annuel, ses différentes missions organiques sont assurées et son rôle et son expertise reconnus.

Faire travailler ensemble tout le secteur de l'enseignement supérieur au bénéfice de l'intérêt général était un pari osé. Ce rapport d'activités témoigne à son tour que cela porte bien ses fruits. Dans ce cadre, nous souhaitons fortement remercier tous les membres des différents organes de l'ARES, ses chambres, ses commissions, ses groupes de travail, qui s'engagent dans ces activités participatives aussi riches que variées. De la régulation de l'offre des études supérieures à l'organisation d'examens d'entrée pour plusieurs milliers de candidates et candidats, du développement du futur dossier virtuel de l'étudiante et de l'étudiant à l'encadrement de nombreux projets et missions se déroulant tant en Belgique que dans nos pays partenaires à travers le monde, c'est cela, aussi, qui fait la spécificité de l'ARES.

La septantaine de collaboratrices et collaborateurs qui travaillent aujourd'hui à l'ARES doivent tout autant être remerciés pour leur engagement sans faille et leur implication personnelle dans nos différents métiers. Les membres du personnel des six directions qui composent l'administration de l'ARES sont la clé de voute du quotidien de l'organisation.

Les activités et les projets ont été nombreux et ont démontré une nouvelle fois la capacité de l'ARES à élaborer des solutions négociées et innovantes à des problèmes perçus parfois comme des plus complexes.

Dans ce rapport, plutôt que de présenter les activités menées par chaque organe de l'ARES, ont été mis en évidence le caractère innovant de certains projets et activités et leurs impacts déjà visibles auprès des établissements d'enseignement supérieur, des professeures et professeurs, des chercheuses et chercheurs, des étudiantes et étudiants et de l'ensemble de nos partenaires.

Parallèlement, notre institution a poursuivi son rôle d'acteur de la responsabilité sociétale de l'enseignement supérieur en continuant à s'engager face à la crise des réfugiés, en soutenant les initiatives de développement durable, d'égalité femmes-hommes avec le Comité femmes & sciences, de coopération au développement, en prenant position et adoptant diverses mesures en regard de certaines situations internationales ou encore en accueillant et en travaillant de concert avec nos partenaires privilégiés que sont Wallonie-Bruxelles Campus et l'Institut de promotion des formations sur l'islam.

**Julien Nicaise**  
Administrateur

**Jean-Pierre Hansen**  
Président du Conseil d'administration









# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>5</b>		
<b>SOMMAIRE</b>	<b>9</b>		
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>12</b>		
<b>/ 01. L'ARES EN UN COUP D'ŒIL</b>	<b>15</b>		
<b>/ 02. L'ARES EN ACTION POUR LE FUTUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<b>19</b>		
<b>02. 1 / Un cadre légal en mouvement</b>	<b>19</b>		
<b>02. 2 / Réforme de la formation initiale des enseignants</b>	<b>20</b>		
02. 2.1 / De nouveaux grades à venir	20		
02. 2.2 / Accompagner la mise en place de la réforme	20		
02. 2.3 / Élaborer des contenus minimaux et des référentiels de compétences	20		
<b>02. 3 / Offre d'enseignement</b>	<b>21</b>		
02. 3.1 / De la formation au marché de l'emploi	21		
02. 3.2 / Nouveaux programmes d'études	21		
02. 3.3 / Régulation de l'offre d'enseignement	21		
02. 3.4 / Des formations mises à jour	22		
<b>02. 4 / Accès aux bacheliers de spécialisation</b>	<b>23</b>		
<b>02. 5 / Évolution du paysage de l'enseignement supérieur</b>	<b>24</b>		
		<b>/ 03. L'ARES EN ACTION POUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<b>25</b>
		<b>03. 1 / Le soutien à la gestion interne de la qualité</b>	<b>25</b>
		<b>03. 2 / Aide à la réussite</b>	<b>26</b>
		03. 2.1 / Dispositifs d'accompagnement des étudiantes et des étudiants	26
		03. 2.2 / Rapports des conseillères et conseillers académiques	26
		03. 2.3 / Taux de réussite et d'abandon des étudiantes et étudiants	26
		<b>03. 3 / Apprentissage tout au long de la vie</b>	<b>27</b>
		03. 3.1 / Attestations des certificats de formation continue	27
		03. 3.2 / Valorisation des acquis de l'expérience	27
		03. 3.3 / Cadre francophone des certifications	28
		<b>03. 4 / Vers une numérisation des bibliothèques</b>	<b>28</b>
		<b>03. 5 / Établissements non reconnus</b>	<b>29</b>
		<b>03. 6 / Philosophie et citoyenneté</b>	<b>29</b>
		<b>03. 7 / Simplification administrative et transparence</b>	<b>29</b>
		03. 7.1 / E-paysage : des outils de simplification administrative au service des établissements	29
		<b>/ 04. L'ARES EN ACTION POUR NOTRE SOCIÉTÉ</b>	<b>33</b>
		<b>04. 1 / Des études pour toutes et tous</b>	<b>33</b>
		04. 1.1 / Enseignement inclusif et Accessibilité structurelle de l'enseignement supérieur	33
		04. 1.2 / Allocations d'études	33

04. 1.3 / Étude sur la précarité étudiante	34	<b>06. 2 / La coopération dans les 18 pays partenaires</b>	<b>46</b>
04. 1.4 / Séances d'information à destination du personnel des CPAS	34	06. 2.1 / Renforcement des capacités institutionnelles	46
<b>04. 2 / Encourager l'intégration de la dimension genre</b>	<b>34</b>	06. 2.2 / Renforcement de la formation	48
<b>04. 3 / Promotion du développement durable dans les EES</b>	<b>35</b>	06. 2.3 / Renforcement de la recherche	49
<b>04. 4 / Festivités estudiantines</b>	<b>36</b>	06. 2.4 / Renforcement des services à la société (parcours de projets illustrant les champs de travail)	51
<b>04. 5 / Recherche</b>	<b>36</b>	06. 2.5 / Projets transversaux	52
04. 5.1 / Décret Open Access	36	<b>06. 3 / La coopération en Belgique</b>	<b>54</b>
04. 5.2 / École doctorale thématique	36	06. 3.1 / 250 boursières et boursiers du Sud renforcent leurs compétences en Belgique	54
<b>04. 6 / Prix Philippe Maystadt</b>	<b>36</b>	06. 3.2 / Microprojet : la semaine de la science et des technologies, levier de développement pour la jeunesse congolaise	55
<b>/ 05. L'ARES AU QUOTIDIEN</b>	<b>39</b>	06. 3.3 / KLIMOS et WATER NEXUS, deux programmes de recherche interuniversitaires	56
<b>05. 1 / Dispositifs d'orientation et d'entrée</b>	<b>39</b>	06. 3.4 / La recherche en appui à la politique (PSR)	57
05. 1.1 / L'examen d'entrée en médecine et dentisterie	39	<b>06. 4 / Évaluation des résultats</b>	<b>58</b>
05. 1.2 / Le test d'orientation préalable aux études de médecine vétérinaire	40	06. 4.1 / L'évaluation externe des projets de recherche et de formation	58
<b>05. 2 / Plaintes relatives aux refus d'inscription</b>	<b>41</b>	06. 4.2 / Le processus de certification en évaluation est lancé	58
<b>05. 3 / Reconnaissance de notoriété professionnelle</b>	<b>41</b>	06. 4.3 / Un focus particulier sur l'évaluation des projets de sensibilisation	58
<b>05. 4 / Open data et réponses aux demandes externes</b>	<b>41</b>	<b>/ 07. L'ARES EN ACTION POUR L'INTERNATIONALISATION</b>	<b>61</b>
<b>/ 06. L'ARES EN ACTION POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT</b>	<b>45</b>	<b>07. 1 / Des enjeux et perspectives</b>	<b>61</b>
<b>06. 1 / Les grands enjeux de la coopération au développement</b>	<b>45</b>	<b>07. 2 / La diplomatie académique</b>	<b>62</b>
		07. 2.1 / L'ARES et l'Europe	62
		07. 2.2 / L'ARES et la francophonie	63
		07. 2.3 / L'ARES et le reste du monde	64
		<b>07. 3 / Le renforcement de capacités</b>	<b>65</b>

<b>/ 08. ANNEXES</b>	<b>67</b>
<b>08. 1 / Annexe 1 - Avis</b>	<b>68</b>
<b>08. 2 / Annexe 2 - Organigramme de l'ARES (09.2019)</b>	<b>70</b>
<b>08. 3 / Annexe 3 - Composition des instances de décision de l'ARES (09.2019)</b>	<b>71</b>
08. 3.1 / Conseil d'administration	71
08. 3.2 / Bureau exécutif	74
<b>08. 4 / Annexe 4 - Membres du personnel (09.2018 - 09.2019)</b>	<b>75</b>
<b>08. 6 / Annexe 5 - Organisations ou groupes de travail au sein desquels l'ARES est représentée (09.2018)</b>	<b>79</b>
<b>08. 5 / Annexe 1 - Exécution budgétaire 2018 et budget 2019</b>	<b>82</b>
08. 5.1 / Le budget de l'ARES - Présentation générale	82
08. 5.2 / L'exécution budgétaire 2018	83
08. 5.3 / Budget 2019	84

# SIGLES ET ACRONYMES

Utilisés dans le présent rapport.

ACROPOLIS	Academic Research Organisation(s) for Policy Support	CEVIPOL	Centre d'étude de la vie politique
ADN	Agence du numérique	CFAI	Conseil Fédéral de l'art infirmier
AEQES	Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement	COFOC	Commission de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie, ARES
AGCF	Arrêté(s) du Gouvernement de la Communauté française	COOER	Commission pour la qualité de l'enseignement et de la recherche, ARES
AI	Appui(s) institutionnel(s)	CPU	Certificat de pédagogie universitaire
AIU	Association internationale des universités	CSM	Conseil supérieur de la mobilité
ALAC	Agentes et agents de liaison académique et culturelle	CFC	Cadre francophone des certifications
APAIE	Asia-Pacific Association for International Education	CFS	Comité femmes et sciences, accueilli au sein de l'ARES
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur	COM	Commission de la mobilité des étudiants et du personnel, ARES
ASEM-DUO	Asia-Europe Meeting - Duo	COS	Commission observatoire et statistiques, ARES
AWEX	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers	COVEDAS	Commission de la vie étudiante, démocratisation et affaires sociales, ARES
BCED	Banque carrefour d'échange de données	CPAS	Centre public d'action sociale
BC	Brique(s) cuite(s)	CREF	Conseil des recteurs francophones
BICFB	Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	CRI	Commission des relations internationales, ARES
BTC	Brique(s) de terre comprimée(s)	DGD	Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
BR	Brique(s) réfractaire(s)	DGESVR	Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique
CAR	Commission de l'aide à la réussite, ARES	DIES	Descripteurs d'internationalisation d'enseignement supérieur
CBS	Commission des bibliothèques et services académiques collectifs, ARES	EAIE	European Association for International Education
CCD	Commission de la coopération au développement, ARES	EES	Établissement(s) d'enseignement supérieur
CDD	Commission développement durable, ARES	EPS	Enseignement (supérieur) de promotion sociale
CEFO	Carrefour Emploi Formation Orientation	ESA	École(s) supérieure(s) des arts
CEPERI	Commission chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription, accueillie au sein de l'ARES	ESG	European Standards and Guidelines
CESI	Commission de l'enseignement supérieur inclusif, accueillie au sein de l'ARES		
CAD	Comité d'aide au développement		
CED	Cameroun Enterprise Development		

ETNIC	Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication	RFIE	Réforme de la formation initiale des enseignants
EXMD	Examen d'entrée et d'accès aux études en médecine et dentisterie	RN	Registre national
FOREM	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi	SCES	Structure(s) collective(s) d'enseignement supérieur
F.R.S.-FNRS	Fonds de la recherche scientifique	SES	Service de l'évaluation spéciale
FSE	Fonds social européen	SFPME	Service Formation petites et moyennes entreprises
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles	STIM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau	TIC	Technologies de l'information et de la communication
GRRIF	Groupe des responsables des relations internationales francophones	TOSS	Test d'orientation du secteur de la santé
GT	Groupe(s) de travail	UA	Université d'Antananarivo
HE	Haute(s) école(s)	UAC	Université d'Abomey-Calavi
HELMO	Haute École Libre Mosane	UAM	Université Abdou Moumouni
HOPS	Habilitations et offre programmée de l'enseignement supérieur	UB	Université du Burundi
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	UCE	Universidad Central del Ecuador
IHECS	Institut des Hautes Études des Communications sociales - École de Journalisme de Bruxelles	UCLouvain	Université catholique de Louvain
ILIB	Integrated Library System	UE	Union européenne
ITC	Institut de Technologie du Cambodge	UEH	Université d'État d'Haïti
KUL	Katholieke Universiteit Leuven	ULB	Université libre de Bruxelles
LMD	Licence - Master - Doctorat	ULiège	Université de Liège
MFWB	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles	UMONS	Université de Mons
NAFSA	Association of International Educators	UMSS	Universidad Mayor de San Simon
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	UNamur	Université de Namur
ODD	Objectifs de développement durable	UNB	Université Nazi Boni
ONG	Organisation(s) non gouvernementale(s)	UNILU	Université de Lubumbashi
OSAQUA	Outil de soutien à la qualité	UNIKIN	Université de Kinshasa
PAI	Plan d'accompagnement individualisé	UNSAAC	Universidad Nacional de San Antonio Aabad del Cuzco
PE/PV	Pharmaco-épidémiologie et pharmacovigilance	UO	Université Ouaga 1 Professeur Joseph Ki-Zerbo
PFS	Projet(s) de formation Sud	UR	Université du Rwanda
POP	Projet(s) d'opportunité	USL-B	Université Saint-Louis - Bruxelles
PRD	Projet(s) de recherche pour le développement	VAE	Valorisation des acquis de l'expérience
PSR	Policy Supporting Research	VNUA	Vietnam National University of Agriculture
		WB Campus	Wallonie-Bruxelles Campus
		WBI	Wallonie-Bruxelles International



# / 01. L'ARES EN UN COUP D'ŒIL

**38**

ÉTABLISSEMENTS  
REPRÉSENTÉS AUX  
RENCONTRES  
FRANCOPHONES DES ÉCOLES  
DE CRÉATION DE NÎMES



**554**

PARTICIPANTES ET  
PARTICIPANTS AUX  
ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS  
PAR LA CESI, LA CBS, LA  
CDD ET LE CF&S



**11**

AVIS DE  
CORRESPONDANCE OU  
D'ÉQUIVALENCE  
CONCERNANT LES  
DOSSIERS DE L'EPS



**3**

DÉROGATIONS  
ACCORDÉES PAR L'ARES  
POUR L'ORGANISATION  
DE MASTERS EN ANGLAIS



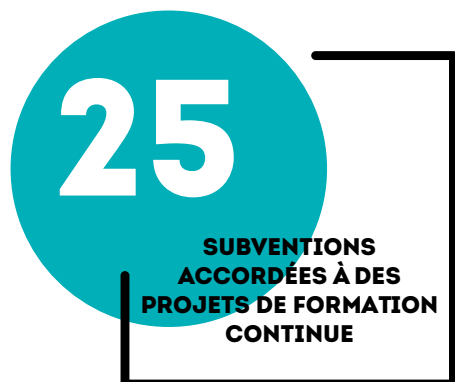
**32**

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE MIS EN ŒUVRE PAR  
LES ÉTABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR









## LES MISSIONS DE L'ARES

- » MAINTIEN DE LA **COHÉRENCE DE L'OFFRE** DE FORMATION
- » ORGANISATION DES **ÉPREUVES D'ADMISSION** COMMUNES
- » PROMOTION DES **COLLABORATIONS**
- » DÉFINITION DES **RÉFÉRENTIELS** DE COMPÉTENCES
- » COORDINATION DES STRUCTURES D'ACTIVITÉS D'**APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**
- » AGRÉER LES **FORMATIONS CONTINUES**

### / ACADÉMIQUE

- » PROMOTION DE LA **RECHERCHE CONJOINTE**
- » ORGANISATION DES **ÉCOLES DOCTORALES THÉMATIQUES** AVEC LE F.R.S.-FNRS
- » COLLECTE ET TRAITEMENT DE **DONNÉES STATISTIQUES ET SCIENTIFIQUES** SUR LE SECTEUR
- » RECENSEMENT DES **BONNES PRATIQUES**
- » PUBLICATION D'**ANALYSES ET RECOMMANDATIONS** POUR LES AUTORITÉS ET AUTRES INSTITUTIONS

### / R & D

- » REMISE D'**AVIS** ET DE **PROPOSITIONS** AU GOUVERNEMENT SUR TOUTE MATIÈRE RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- » PROPOSITION DES **HABILITATIONS** ET DE L'**ÉVOLUTION DE L'OFFRE**
- » LIEN COMMUN AVEC LES **INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES, RÉGIONALES OU FÉDÉRALES** (WBI, AEQES, CSM, CPS, FRS-FNRS, ETC.)
- » **DROITS D'INSCRIPTION**

### / INSTITUTIONNEL

- » DIFFUSION DE L'INFORMATION **SUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES**
- » COLLECTE D'INFORMATIONS **SUR LES SERVICES DE SOUTIEN** AUX ÉTUDIANTS

### / INFORMATION

- » COORDINATION DE LA **PARTICIPATION À LA COOPÉRATION** ACADÉMIQUE AU DÉVELOPPEMENT

### / COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- » PROMOTION DE LA **VISIBILITÉ INTERNATIONALE**
- » COORDINATION DE LA **REPRÉSENTATION** POUR LES MISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES

### / INTERNATIONAL

# / 02. L'ARES EN ACTION POUR LE FUTUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## 02.1 / UN CADRE LÉGAL EN MOUVEMENT

Depuis la mise en œuvre du décret «Paysage», l'ARES est attentive à la constante évolution du cadre législatif, notamment en favorisant le dialogue entre l'ensemble des actrices et acteurs de l'enseignement supérieur. Durant l'année académique précédente, elle avait été amenée à jouer ce rôle central en exprimant un avis d'initiative proposant au Gouvernement d'adapter le décret, et ce, en vue d'améliorer la cohérence et la lisibilité du texte. Un certain nombre de recommandations avaient ainsi été formulées.

En juillet 2018, le Gouvernement a transmis à l'ARES un avant-projet de décret, dit «Fourre-tout III», visant à modifier le cadre légal et reposant en partie sur les travaux déjà menés par l'ARES. À cette occasion, l'ARES a tenu, comme à son habitude, à associer à la réflexion l'ensemble des parties prenantes. En octobre 2018, l'ARES était en mesure de remettre au Gouvernement un avis exhaustif reprenant, notamment, certaines des recommandations formulées précédemment. Parmi celles-ci, l'ARES a obtenu :

- » l'abandon de l'acompte de 10% du montant total des droits d'inscription et l'instauration d'un forfait unique à l'inscription;
- » le report de la date limite de paiement du solde des droits d'inscription au 1<sup>er</sup> février;

- » la clarification de la distinction entre fraude à l'inscription et fraude aux évaluations;
- » la révision des conditions d'accès aux bacheliers et masters de spécialisation;
- » la possibilité d'organiser des cursus initiaux en langue étrangère.

Le 3 mai 2019, le décret «Fourre-tout III» a été voté par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Ce décret reprend les recommandations citées ci-dessus, mais prévoit également d'autres dispositions comme l'uniformisation du statut d'étudiante ou d'étudiant libre, ou encore, concernant le calcul de la finançabilité de l'étudiante et de l'étudiant, la non-prise en compte de la réorientation en cours d'année académique.

Dans la foulée de l'adoption du texte par le Parlement, la priorité de l'ARES était d'accompagner le personnel actif dans les établissements afin d'appréhender au mieux les changements induits par le nouveau décret. Concrètement, quatre matinées d'information et d'échanges ont été organisées. Ces rencontres étaient indispensables pour clarifier et expliquer le décret, montrer les implications sur la gestion quotidienne des établissements, et leur transmettre les principales recommandations pour finaliser leurs règlements des études et des examens avant le début de l'année académique 2019-2020. En outre, ces séances ont été l'occasion d'échanger entre professionnelles et professionnels de l'enseignement supérieur - venus en nombre à chacune des séances - sur la compréhension des modifications légales et leurs conséquences concrètes en vue de la rentrée 2019-2020.

Loin d'un exercice top-down, ces matinées ont permis de confronter des points de vue, de réfléchir collectivement aux problèmes et de mettre au service des établissements d'enseignement supérieur, des expertises extérieures. Ce fut également l'occasion de préciser le rôle d'avis de l'ARES dans l'élaboration d'un tel décret : explication du processus, rôle de courroie de transmission d'informations issues des établissements, limites de la responsabilité de l'ARES, etc.

## **02. 2 / RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS**

En février 2019, l'ARES a pris acte de l'adoption du décret définissant la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE) par le Parlement de la FWB après plusieurs années de réflexion et de larges consultations. Elle s'est dès lors mobilisée pour réaliser les travaux liés à l'implémentation de la réforme.

### **02. 2.1 / DE NOUVEAUX GRADES À VENIR**

Dans un premier temps, les établissements ont été invités à déposer leurs demandes d'habilitation pour les nouveaux grades créés par le décret, conformément aux conditions d'octroi qui y sont définies.

En avril 2019, le Conseil d'administration de l'ARES a remis un avis sur les demandes relatives aux bacheliers et masters de la formation initiale, ainsi qu'aux masters de spécialisation en formation d'enseignants, en pédagogie universitaire de l'enseignement supérieur et en gestion d'établissements d'enseignement obligatoire. Cet avis revêt une importance particulière, puisqu'il redéfinit la future offre de formation initiale en FWB. Il a également décidé de conditionner l'octroi définitif de ces nouvelles habilitations au dépôt des conventions de codiplômation, dans la mesure où ces conventions sont indispensables à l'organisation des études concernées et servent de base au financement.

### **02. 2.2 / ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME**

Dans un deuxième temps, l'ARES a mis en place une cellule d'appui chargée de mettre en œuvre l'accompagnement de la réforme auprès de l'ensemble des établissements et de coordonner les différents travaux en la matière. La première mission de cette cellule a été de mener une réflexion sur l'organisation du test diagnostique portant sur la maîtrise de la langue française. Ces premiers travaux aboutiront au mois de janvier 2020. Pour ce faire, diverses rencontres ont eu lieu avec, d'une part, des personnes ayant une expertise dans le domaine de l'évaluation de la maîtrise de la langue française et, d'autre part, des personnes chargées de l'organisation de l'examen d'entrée en médecine et dentisterie et du test d'orientation du secteur de la santé.

Par ailleurs, le travail de terrain a débuté par la récolte et le traitement de demandes de clarification. Toujours dans un souci d'information claire et facile d'accès, la création d'un site internet entièrement dédié à la réforme a également été lancée. Celui-ci reprendra des informations générales, les réponses aux questions des établissements, les contenus minimaux et référentiels de compétences, ainsi que les informations pratiques relatives au test de maîtrise de la langue française.

### **02. 2.3 / ÉLABORER DES CONTENUS MINIMAUX ET DES RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES**

L'une des missions et préoccupations premières de l'ARES et de ses membres étant de garantir la cohérence des programmes d'études organisés ; la cellule d'appui a également pris en charge la planification et la préparation des travaux nécessaires à l'élaboration de contenus minimaux et les référentiels de compétences pour les nouveaux cursus en enseignement. Des groupes de travail (GT) mixtes ont été mis en place en fonction des sections créées par le décret.

Enfin, suite à la Déclaration de politique de la FWB pour 2019-2024 qui reporte d'un an la mise en œuvre de la réforme, loin de cesser les travaux entrepris, l'ARES poursuit le travail indispensable d'anticipation en vue de l'entrée en vigueur de cette réforme désormais prévue pour septembre 2021.

## 02. 3 / OFFRE D'ENSEIGNEMENT

### 02. 3.1 / DE LA FORMATION AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

En 2018, le Conseil d'orientation a entamé une réflexion sur la thématique de la transition entre l'enseignement supérieur et l'emploi. Divers aspects de cette thématique ont ainsi été abordés : l'adéquation entre l'offre de formation et le marché de l'emploi, la formation continue, la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) et la formation en alternance.

En vue de construire son avis 2019, le Conseil d'orientation de l'ARES a ensuite mis en place deux GT. Le premier a été chargé de réfléchir à la numérisation de l'enseignement supérieur et le second s'est attelé à approfondir deux des objectifs et finalités des missions des établissements, tels que définis dans le décret « Paysage », à savoir :

01. Accompagner les étudiantes et les étudiants dans leur rôle de citoyennes et citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire ;
02. Promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiantes et des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs.

L'avis 2019, qui est disponible sur le site web de l'ARES, est le fruit de la réflexion conjointe des deux GT : [www.ares-ac.be/fr/a-propos/instances/conseil-d-orientation](http://www.ares-ac.be/fr/a-propos/instances/conseil-d-orientation)

### 02. 3.2 / NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES

En février 2018, le Conseil d'administration a mis fin au moratoire sur les nouvelles habilitations qu'il avait imposé pour l'année académique 2017-2018. Une procédure permettant aux établissements de proposer des créations de nouveaux programmes d'études ou des ouvertures de formations existantes dans de nouveaux arrondissements a dès lors été lancée, débouchant sur le dépôt de 67 dossiers au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Dans le but de maintenir une offre cohérente, en phase avec les besoins de terrain, tout en veillant à limiter les concurrences et à éviter toute redondance, une vaste concertation entre établissements a été mise en place. Au terme de ce processus, 37 (sur 67) demandes d'habilitation à organiser un programme d'études ont été proposées au Gouvernement en décembre 2018. Parmi celles-ci, figurent 27 formations inédites en FWB. L'ARES a ainsi pleinement exercé son rôle d'« autorégulateur ».

Le Gouvernement a marqué son accord sur l'ensemble de ces demandes, étant entendu que 26 pourront ouvrir dès la rentrée de septembre 2019 alors que les 11 autres ne pourront commencer qu'à la rentrée 2020. Par ailleurs, l'ARES a décidé de ne pas instruire de nouvelles demandes d'habilitation en 2019 et 2020, à l'exception de celles qui relèveraient d'obligations légales ou de la mise en œuvre de la RFIE (sur ce dernier point, voir le chapitre 2.2 sur la réforme de la formation initiale des enseignants). Ceci, afin d'améliorer la procédure interne de sélection des dossiers.

### 02. 3.3 / RÉGULATION DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

Le GT transversal « Régulation de l'offre », mis en place par le Conseil d'administration en octobre 2017, a poursuivi ses travaux en 2018-2019. Il s'est notamment penché sur les impacts tant positifs que négatifs de l'obligation de codiplômation ou coorganisation dans le cadre des nouvelles habilitations. Le GT a donc produit un aide-mémoire à visée méthodologique pour l'élaboration des conventions.

Sur recommandation de ce GT, le Conseil d'administration a proposé au Gouvernement la réalisation d'une évaluation complète de ce dispositif de régulation. Celle-ci devrait être réalisée par un organisme externe, sur base d'un cahier des charges clair et d'indicateurs précis, en lien avec les objectifs visés par le législateur. De son côté, le GT poursuivra son travail en recherchant des solutions aux problèmes concrets qui se posent sur le terrain dans le cadre des codiplômations.

Une réflexion a également été menée sur le dispositif de régulation de l'offre qui est prévu dans l'article 88, §2 du décret « Paysage ». Cet article stipule qu'au plus tard à partir de la rentrée académique 2020, les cycles d'études de type court conduisant au même grade académique, organisés dans le même arrondissement et dont l'un, au moins, diplôme moins de 10 personnes par an en moyenne sur les cinq dernières années académiques, devront être coorganisés par les établissements habilités au sein du Pôle académique des implantations concernées. Ceci, sous peine de perdre cette habilitation sur ces implantations. Afin d'aider les établissements à anticiper les conséquences de ce dispositif, l'administration de l'ARES a réalisé un état des lieux du nombre de diplômées et diplômés pour chaque formation de type court depuis 2015-2016, avec les chiffres disponibles actuellement.

## 02. 3.4 / DES FORMATIONS MISES À JOUR

### a) Secteur paramédical : évolutions et perspectives

- *Réforme des fonctions hospitalières*

Depuis mai 2018, une classification de l'Institut de classification de fonctions (IF-IC) est appliquée dans les hôpitaux et dans les autres secteurs dépendant du Gouvernement fédéral. Celle-ci implique que les infirmières et infirmiers effectuant une même fonction reçoivent le même salaire, et ce, indépendamment de leur diplôme, titre ou qualification. La mise en œuvre de ce système n'est pas sans conséquence pour les formations

en soins infirmiers organisées dans les établissements d'enseignement supérieur.

L'ARES a ainsi sollicité la révision de cette nouvelle classification en proposant d'y intégrer le niveau de formation en lien avec le degré d'autonomie de la professionnelle ou du professionnel et les compétences nécessaires à sa pratique. Elle estime que, si les filières de formation en soins infirmiers amènent actuellement à la même liste d'actes, il ne peut être considéré que les compétences, responsabilités et niveaux d'autonomie soient identiques. L'ARES reste vigilante en attendant la formation du futur gouvernement fédéral.

- *Agrément en podologie-podothérapie*

Interpellée par la Commission d'agrément en podologie-podothérapie, l'ARES a sollicité une modification de l'arrêté royal du 7 mars 2016 afin d'y déterminer des conditions temporelles plus strictes pour les demandes d'agrément sur base de droits acquis et, ainsi, garantir la qualité de la formation dispensée. En effet, le processus actuel ne permet pas de garantir les compétences des demandeuses et demandeurs pour réaliser les actes des podologues agréés.

- *Soins infirmiers et sage-femme*

Au vu de la sortie des premières personnes diplômées du « Bachelier : infirmier responsable de soins généraux », l'avenir des formations spécialisées est sujet à réflexion. Dans ce contexte, le Conseil Fédéral de l'art infirmier (CFAI) a mis en place un GT pour lequel une représentante des établissements d'enseignement supérieur a été mandatée en qualité d'experte. Attentive au maintien de la qualité de la formation, elle y a relayé les positions et interrogations de la Commission paramédicale de la Chambre des hautes écoles et de l'enseignement de promotion sociale de l'ARES quant aux besoins en matière de spécialisation en soins infirmiers et aux profils professionnels attendus.

- *Profession de logopède : constats et recommandations*

La Commission de planification relative à l'exercice de la profession de logopède a rendu un avis à la ministre de la Santé et formulé des recommandations sur base de constats effectués auprès de la population des logopèdes en Communautés française et flamande. Le ministre de l'Enseignement supérieur, informé de ces recommandations, a sollicité un avis sur les propositions formulées. Un GT constitué de représentantes et représentants des hautes écoles, des universités et des organisations étudiantes a été constitué et a remis un projet d'avis au Conseil d'administration.

**b) Correspondance des dossiers pédagogiques en promotion sociale**

Dans le cadre de l'article 121 du décret « Paysage », l'ARES a été sollicitée par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale (EPS) afin de remettre des avis motivés sur la correspondance ou l'équivalence de niveau de dossiers pédagogiques de bacheliers de type court organisés par l'EPS. Pour neuf dossiers, une correspondance avec l'enseignement de plein exercice a été reconnue, ce qui signifie que l'ARES a estimé que le bachelier de l'EPS respectait les contenus minimaux et le référentiel de compétences du bachelier identique organisé en haute école. En cas de correspondance, le diplôme délivré par l'EPS est identique à celui obtenu en haute école.

L'avis d'équivalence est quant à lui demandé pour les formations de niveau supérieur qui sont organisées exclusivement par l'EPS. Dans ce cas, il s'agit pour l'ARES d'attester l'équivalence du dossier pédagogique au niveau 5, 6 ou 7 du cadre de certification européen. Deux avis de ce type ont été émis en 2018-2019.

**c) Modification des intitulés de grades**

L'actualisation des formations existantes est une préoccupation permanente de l'ARES qui pilote la concertation entre les établissements

lorsqu'une refonte ou une mise à jour de certains programmes s'avère nécessaire. En 2018-2019, des réflexions initiées au sein des diverses commissions de la Chambre HE-EPS ont ainsi débouché sur la modification de trois intitulés de grades ainsi que sur la révision des contenus minimaux et/ou du référentiel de compétences de divers bacheliers.

## 02. 4 / ACCÈS AUX BACHELIERS DE SPÉCIALISATION

La mise à jour régulière de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française (AGCF) du 30 août 2017, qui définit les passerelles que peuvent activer les titulaires d'un bachelier de type court pour accéder à des études de deuxième cycle, fait partie des missions de la Commission de la mobilité des étudiants et du personnel (CoM) de l'ARES. Dans ce cadre, elle a proposé au ministre de l'Enseignement supérieur de modifier l'annexe 1 de l'arrêté susmentionné, d'une part afin d'y intégrer des passerelles vers les nouvelles habilitations et, d'autre part, en vue d'harmoniser les fourchettes de crédits complémentaires associées à l'ensemble des passerelles existantes.

Un travail important a également été mené sur l'accès aux bacheliers de spécialisation. Initialement, le décret « Paysage » limitait cet accès aux titulaires d'un grade de bachelier de type court du même domaine. Cette disposition, non seulement ne tenait pas compte de certaines réalités et des modalités mises en œuvre avant le décret, mais, en outre, interdisait l'accès aux bacheliers de spécialisation pour les titulaires d'un master ou par VAE. Une modification de l'article concerné a dès lors été proposée afin de mieux refléter les besoins et réalités des institutions qui organisent les bacheliers de spécialisation et permettre un accès par VAE. Cette modification a été traduite dans le décret « Paysage » par le décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur du 3 mai 2019 (cf. chapitre 2.3.1). Un AGCF listant les conditions d'accès

pour chaque bachelier de spécialisation est également en voie d'adoption ; celles-ci seront intégrées dans la base de données « Habilitations et offre programmée de l'enseignement supérieur (HOPS) » afin d'être consultables sur le portail [mesetudes.be](https://mesetudes.be).

Enfin, une réflexion a été amorcée sur la mise en œuvre de l'article 114 du décret « Paysage », qui prévoit de détailler pour chaque bachelier de transition les études de second cycle auxquelles celui-ci mène. Ceci permettra d'améliorer encore le moteur de recherche mis à disposition sur le site internet Mesetudes.be. Les étudiantes et étudiants en reprise d'études ou réorientation pourront ainsi comprendre plus facilement quelles sont les possibilités qui leurs sont ouvertes.

## 02. 5 / ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En janvier 2019, un avis de l'ARES a été sollicité sur l'annexion du type long de la catégorie technique de la Haute École Léonard de Vinci par la Haute École « Groupe ICHEC - ISC Saint-Louis - ISFSC ».

L'ensemble des hautes écoles du Pôle académique de Bruxelles s'étant prononcées positivement sur cette évolution du paysage de l'enseignement supérieur, l'ARES a constaté que les conditions étaient remplies pour entériner ce transfert et a donc remis un avis favorable.

La nouvelle haute école ainsi constituée est dénommée « ICHEC - ECAM - ISFSC ».





# / 03. L'ARES EN ACTION POUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## 03. 1 / LE SOUTIEN À LA GESTION INTERNE DE LA QUALITÉ

En tant que plateforme de discussion et d'échange entre les établissements d'enseignement supérieur (EES) de la FWB sur les aspects relatifs à la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'ARES, par l'intermédiaire de la Commission pour la qualité de l'enseignement et de la recherche (CoQER), vise à soutenir le renforcement de la qualité interne des établissements, et de manière complémentaire, à soutenir la mise en œuvre des évaluations externes menées par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES), conformément aux dispositions décrétales.

Faisant suite à un processus de consultation des différentes parties prenantes, en ce compris l'ARES, l'AEQES a lancé une phase pilote - de 2019 à 2022 - visant à tester et évaluer un dispositif d'évaluation institutionnelle auprès de 17 établissements volontaires. Simultanément, l'AEQES poursuivra des évaluations externes de programmes aux modalités différenciées sur la base de critères explicites et introduira des monitorings valorisant les améliorations continues. Cette approche mixte sera mise en œuvre de manière progressive sur la base d'une planification en cycle de six ans.

Cette phase pilote constitue une évolution sans précédent du système d'assurance qualité en FWB.

Ce système doit notamment reposer sur des mécanismes de gestion interne de la qualité assez matures au sein des établissements pour répondre aux évaluations institutionnelles. C'est dans cette perspective que la CoQER a estimé essentiel de faciliter une lecture croisée et partagée des « Références et lignes directrices pour l'assurance qualité en Europe » (European Standards and Guidelines, ESG) par les responsables qualité des EES de la FWB, d'accompagner leur appropriation de manière dynamique et de favoriser un échange de pratiques sur l'utilisation des ESG. Ainsi, de novembre 2018 à mai 2019, un cycle d'ateliers à destination des responsables qualité des EES a été organisé. Au terme de ces ateliers qui ont réuni près d'une centaine de participantes et de participants, une lecture croisée et partagée des ESG a été proposée, sous la forme de cartes mentales utilisables par toute personne responsable de la qualité.

Toujours dans cette perspective de soutenir la qualité interne des établissements, l'outil « OSaQua » (pour « Outil de soutien à la qualité ») a été développé au printemps 2019. Cet outil reprend plus de 700 bonnes pratiques identifiées par les expertes et experts lors des évaluations externes et décrites dans les analyses transversales publiées par l'AEQES depuis 2010. Cet outil en ligne permettra aux utilisatrices et utilisateurs d'effectuer des recherches multicritériées (par ESG, par analyse transversale, par thématique) et, ainsi, exploiter l'ensemble des bonnes pratiques

selon leurs besoins. Une version bêta de l'outil est actuellement testée par les membres de la CoQER. «OSaQua» devrait être accessible au printemps 2020.

## **03. 2 / AIDE À LA RÉUSSITE**

### **03. 2.1 / DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS**

Réunis au sein de la Commission d'aide à la réussite (CAR), les actrices et acteurs de l'aide à la réussite des différents établissements d'enseignement supérieur ont renforcé les échanges de bonnes pratiques quant aux dispositifs d'accompagnement à destination des étudiantes et des étudiants. Suite aux conclusions de la recherche-enquête menée en 2017 sur les parcours et les catalyseurs de la réussite en premier cycle de l'enseignement supérieur en FWB, leur attention s'est plus particulièrement portée sur les dispositifs que les établissements intègrent directement aux programmes d'études sans pour autant les présenter comme de l'aide à la réussite.

Une réflexion a en outre été initiée sur l'importance de mesurer de manière rigoureuse l'impact de ces dispositifs sur la réussite. L'engagement d'une chercheuse ou d'un chercheur a été décidé afin d'étudier le sujet. Ce travail se poursuivra au cours de l'année académique prochaine.

### **03. 2.2 / RAPPORTS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS ACADÉMIQUES**

Le décret-programme du 19 juillet 2017 a permis aux universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts, grâce à un budget additionnel qui leur a été alloué, d'engager des conseillères et conseillers académiques. L'octroi de cette subvention était soumis à l'obligation de remettre chaque année, au ministre de l'Enseignement supérieur et à la CAR, un rapport synthétique présentant les «problématiques ou constats importants

réalisés par le ou les conseillers académique au cours de l'année écoulée, ainsi que les éventuelles initiatives mises en œuvre pour améliorer le suivi des parcours des étudiantes et étudiants ou pour conseiller celles/ceux-ci».

En avril 2019, le Conseil d'administration a adopté l'analyse de la CAR sur les 41 rapports remis pour l'année académique 2017-2018. Pour chacune des quatre missions des conseillères et conseillers académiques telles que définies dans le décret-programme, il y est fait mention des difficultés rencontrées et des initiatives mises en place en vue de les pallier. L'analyse souligne également les difficultés qui ne peuvent être levées sans adaptation et/ou modification du décret «Paysage».

La CAR entend, dans un deuxième temps, approfondir cette analyse, en prenant notamment en compte l'objectif d'aide à la réussite.

### **03. 2.3 / TAUX DE RÉUSSITE ET D'ABANDON DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS**

Sur base des nouvelles données disponibles, un groupe de travail a été chargé d'analyser les taux de réussite et d'abandon dans l'enseignement supérieur et d'identifier les grandes tendances en la matière.

À ce titre, les indicateurs suivants ont été préalablement développés :

- » le taux de réussite en fin de 1<sup>er</sup> bloc, en distinguant la réussite à 60 crédits et la réussite avec acquisition de 45 à 59 crédits ;
- » le taux d'abandon (sans diplôme) en fin de 1<sup>er</sup> bloc ;
- » le taux de réussite du bachelier de 3 ans (durée théorique d'un bachelier).

Ces indicateurs sont basés sur le suivi des cohortes annuelles d'étudiantes et étudiants de 1<sup>re</sup> génération inscrits en 1<sup>er</sup> bloc, pour qui il est, notamment, possible de définir le taux de réussite selon la filière suivie dans le secondaire ou encore selon l'âge. Les données permettent en

outre d'identifier l'évolution de leur réussite de 2012-2013 à 2016-2017, année par année et selon plusieurs paramètres.

L'objectif est, à terme, de formuler des recommandations afin d'améliorer le système de l'aide à la réussite en regard des prescrits du décret « Paysage ».

## **03. 3 / APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**

### **03. 3.1 / ATTESTATIONS DES CERTIFICATS DE FORMATION CONTINUE**

Durant l'année académique 2018-2019, 42 nouveaux certificats de formation continue ont été attestés par l'ARES, dont, pour la première fois, deux certificats organisés par l'enseignement supérieur de promotion sociale. Parallèlement, 55 programmes de formation continue ont fait appel à la subvention prévue par la FWB dans le cadre de l'article 74 du décret « Paysage ».

L'ARES a également fixé des règles communes à tous les établissements pour l'appellation tant en français qu'en anglais des certificats de formation continue.

Enfin, la Commission de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie (CoFoC), en tant que membre du Comité de pilotage des structures collectives d'enseignement supérieur (SCES), a rendu ses premières évaluations sur les activités menées par ces dernières. Cela a permis de mettre en lumière des différences d'évolution entre les SCES, liées notamment à l'histoire récente de certaines structures par rapport à d'autres. Par ailleurs, on constate que certaines SCES se positionnent

plus comme des incubateurs de formations alors que d'autres se sont construites comme hébergeurs de formations.

### **03. 3.2 / VALORISATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

Depuis les débuts du projet « VAE 2020 » en 2015, le nombre de candidates et candidats accompagnés par les deux universités qui y sont associées n'a cessé d'augmenter : de 700 en 2015, ce nombre est passé à 1 000 en 2018. Cet accompagnement est au cœur du projet : il s'adresse non seulement aux adultes en reprise d'études, mais également aux membres des jurys de VAE, aux services administratifs et aux services d'orientation. Il ne se limite plus à la procédure d'admission par VAE, mais s'étend tout au long de la formation, et ce pour un meilleur suivi et un plus grand ancrage des bénéficiaires dans l'université.

Dans ce cadre, un Midi de l'ARES a été organisé en décembre 2018. L'objectif était de présenter les résultats obtenus par les universités participant au projet et d'esquisser des perspectives quant à l'avenir de la VAE dans l'enseignement supérieur en FWB. Après une brève présentation de la plateforme et de son fonctionnement, le rôle des conseillères et conseillers au sein des universités ainsi que les facettes concrètes de leur travail d'accompagnement ont été évoqués. Le profil des candidates et candidats, l'expérience de la formation continue dans le secteur des sciences du vivant, les liens avec le marché de l'emploi et les perspectives d'avenir ont ensuite été discutés. Autant d'éléments précieux pour calibrer et affiner les actions du projet.

Par ailleurs, l'ARES a continué son tour de présentation de la VAE dans les services « Carrefours Emploi Formation Orientation » (CEFO) du FOREM. L'ensemble des conseillères et conseillers à la formation du FOREM sont désormais informés des possibilités offertes par la VAE et peuvent donc à leur tour informer correctement les demandeuses et demandeurs d'emploi des possibilités de reprise d'études par la VAE.

Enfin, le forum VAE a poursuivi ses travaux et le Conseil d'administration a souligné la pertinence d'une telle initiative véritablement bottom up qui permettra de favoriser l'échange de pratiques en la matière entre établissements.

### 03. 3.3 / CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS

En 2018, l'ARES a déposé une demande de positionnement des grades de bachelier et de master auprès du Comité de direction du Cadre francophone des certifications (CFC). Le Comité a d'ores et déjà approuvé et positionné le grade de bachelier au niveau 6, confirmant ce qui était mentionné dans le décret «Paysage». Le positionnement du grade de master est en voie de finalisation.

Par ailleurs, l'ARES a rendu un avis favorable sur les demandes de positionnement au niveau 5 pour les diplômes, délivrés par l'Institut wallon de formation en alternance des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) et le Service formation PME (SFPME), de chef d'entreprise, d'agent commercial et de technico-commercial pour le secteur de la construction, ainsi que pour le diplôme d'inspecteur de police organisé par l'École Régionale et Intercommunale de Police de la Région de Bruxelles-Capitale.

## 03. 4 / VERS UNE NUMÉRISATION DES BIBLIOTHÈQUES

De nombreux Learning Centers se sont développés au cours de ces dernières années. Ces espaces communs centralisent les services et ressources, notamment documentaires, visant à soutenir l'apprentissage, avec une attention particulière pour les nouvelles technologies et la dimension pédagogique et sociale. Ils constituent une évolution par rapport aux bibliothèques «classiques» des établissements qui, à l'ère du numérique,

doivent être en mesure d'intégrer différents types de ressources intellectuelles. Dans ce cadre, quelque soixante représentantes et représentants des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur ont participé, en octobre 2018, à une visite du Learning Center de l'Université du Luxembourg, organisée à l'initiative de la Commission des bibliothèques et services académiques collectifs (CBS).

Le numérique a dépassé aujourd'hui le seul stade de l'enjeu pour l'enseignement supérieur. Pour les professionnelles et professionnels du traitement de l'information, gestionnaires de bibliothèques ou de centres de documentation, la numérisation de collections est devenue une solution à la fois efficace et durable. D'une part, pour faire face à la nécessité de stocker des quantités toujours croissantes d'informations dans un espace par définition limité ; d'autre part, pour rendre le contenu de fonds précieux, rares ou fragiles, accessible à ses usagères et usagers et, au-delà, au plus grand nombre.

Dans ce contexte, l'ARES a organisé en janvier 2019 une journée de partage d'expériences consacrée à la numérisation. Intitulée « Trésors culturels, du réel au virtuel : partage d'expériences sur la numérisation », elle a tenté d'apporter, à travers les différentes interventions, des réponses aux multiples questions couvrant le processus de numérisation : choix des collections, des techniques, d'un workflow, de résultats et de valorisation.

Une formation à la veille informationnelle en bibliothéconomie (techniques de gestion et d'organisation des bibliothèques) a également été mise en place. Deux sessions de deux jours ont été organisées.

Enfin, le GT «Integrated Library System (ILIB)» a réalisé une enquête auprès des enseignantes et enseignants afin de connaître leurs exigences vis-à-vis des étudiantes et des étudiants quant au niveau de maîtrise de l'information, les solutions qui sont mises en place, mais également leurs attentes en la matière vis-à-vis des bibliothèques. L'analyse des 944 réponses récoltées a débuté et les résultats seront diffusés dans le courant de l'année 2020.

### 03. 5 / ÉTABLISSEMENTS NON RECONNUS

Dans son précédent rapport d'activités, l'ARES avait déjà abordé la problématique des « fausses universités » et des « faux diplômes » dans l'enseignement supérieur en FWB. Il convient à cet égard de rappeler qu'un décret a été adopté par la FWB durant l'année 2017-2018, visant à la transparence des établissements non reconnus.

Le Gouvernement de la FWB a soumis à l'ARES un avant-projet d'arrêté en vue d'opérationnaliser ce décret. À cette occasion, l'ARES a formulé un certain nombre de propositions. Elle a ainsi recommandé, pour établir le cadastre des établissements d'enseignement supérieur reconnus, de capitaliser sur le travail déjà réalisé dans le cadre du développement de la base de données HOPS qui répertorie l'offre d'enseignement supérieur en FWB. Dans la même perspective, l'ARES a suggéré d'utiliser le portail Mesetudes.be pour publier ce cadastre, compte tenu de son lien direct avec HOPS et de sa vocation de site de référence pour les études supérieures en FWB. Le site internet fournira également des explications sur les conséquences de la non-reconnaissance d'un opérateur pour les étudiantes et les étudiants, ainsi qu'une information sur les établissements qui ne sont pas reconnus en FWB, mais bien en Flandre.

### 03. 6 / PHILOSOPHIE ET CITOYENNETÉ

Grâce à la coordination de l'ARES, un certificat en didactique de la philosophie et de la citoyenneté a été mis en place pour les personnes qui enseignent cette matière dans l'enseignement obligatoire depuis 2017. Le certificat est organisé dans plus de 30 lieux de formations qui sont répartis sur l'ensemble de la FWB entre 6 universités, 12 hautes écoles et 6 établissements de promotion sociale.

Après deux années de fonctionnement, l'ARES a fait le point sur l'organisation de cette formation en évaluant sa mise en œuvre au regard des balises fixées en 2017 et en formulant des questions à relayer au Gouvernement.

Certaines de ces questions appellent des réponses urgentes, notamment en ce qui concerne les conditions d'accès au certificat.

### 03. 7 / SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET TRANSPARENCE

#### 03. 7.1 / E-PAYSAGE : DES OUTILS DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS

Depuis 2016, via le projet e-paysage, l'ARES s'est engagée à offrir des services de simplification administrative aux établissements, aux étudiantes et aux étudiants, ainsi qu'aux commissaires/délégués du Gouvernement dans le cadre de la gestion et du suivi de l'inscription des étudiantes et étudiants, en développant des bases de données centralisées et des services automatisés allant chercher les informations dans les bases de données de l'administration de la FWB.

Si 2016 et 2017 ont été consacrées à l'analyse et au design du projet, 2018 a vu le développement et l'utilisation des premiers services e-paysage.

Depuis novembre 2018, le premier service de simplification administrative est disponible. Ce service permet de consulter de façon automatisée la décision ou l'état de traitement du dossier de demande de bourse, la date de notification du refus, le statut d'éligibilité au statut d'« étudiant modeste » ainsi que la date de dernière mise à jour du dossier. Grâce à ce service, les établissements ne doivent plus demander à l'étudiante ou l'étudiant de transmettre les documents relatifs à sa demande de bourse.

Toute fraudeuse ou fraudeur à l'inscription fait l'objet d'une exclusion temporaire lui interdisant de s'inscrire dans un EES. Ces personnes fraudeuses sont maintenant reprises dans une base de données « fraudeurs »

qui peut être consultée au cas par cas. Ce deuxième service de simplification administrative, accessible depuis mai 2019, permet de respecter à la fois la législation en matière d'accès à l'inscription, mais également le règlement relatif à la protection des données à caractère personnel.

E-paysage alimentera également la base de données des diplômées et diplômés en FWB. Ce développement est coordonné par la Banque carrefour d'échanges de données (BCED). L'analyse des besoins relatifs aux données concernant les diplômées et diplômés de l'enseignement supérieur a été réalisée durant l'année 2018-2019.

E-paysage repose sur l'utilisation des données de la source authentique du registre national (RN). Deux raisons justifient cette orientation : identifier de façon univoque l'étudiante ou l'étudiant pour pouvoir interroger plusieurs bases de données afin de recueillir l'ensemble de ses données administratives et utiliser des données authentiques, présentes dans la base de données du RN et nécessaires au traitement de l'inscription (comme la composition du ménage par exemple). L'utilisation du numéro de RN (source authentique fédérale) et des données qui y sont associées nécessite une autorisation du ministre de l'Intérieur basée sur l'analyse d'une demande effectuée auprès du Comité sectoriel RN. L'ARES a introduit cette demande au nom de tous les EES fin août 2018. À la suite d'un long processus d'analyse et d'une session de questions-réponses, cette autorisation a été accordée en juillet 2019. Chaque EES pourra dès lors collecter le numéro de RN et consulter les informations qui y sont associées, dispensant ainsi l'étudiante ou l'étudiant d'une série de démarches auprès de son administration communale. La mise en place des services automatisés d'interrogation et de récoltes des données est actuellement en test auprès de quatre établissements pilotes. L'objectif est que tous les EES utilisent les services du RN dès les premières inscriptions de l'année académique 2020-2021, c'est-à-dire dès mai 2019, et ce grâce à l'excellent partenariat avec la BCED, intérateur de services pour la FWB.

Afin de faciliter la mise en place des différents services de simplification administrative, un travail continu sur les référentiels est réalisé par la cellule e-paysage. Ainsi, la base de données référentielle des études supérieures HOPS a vu le développement de sa troisième version avec pour objectif en 2019-2020 d'achever le processus de labellisation en tant que source authentique commencé en 2018-2019. Elle constituera une des premières sources authentiques de données de la FWB et la première pour l'enseignement supérieur. Cette démarche de labellisation, réalisée grâce à la collaboration de la BCED, illustre une fois de plus la volonté des administrations publiques à travailler ensemble pour atteindre des standards de qualité de haut niveau.

Tous les développements informatiques réalisés dans le cadre d'e-paysage reposent sur l'expertise et les compétences de l'ETNIC, partenaire informatique du projet. Afin d'avoir un résultat répondant le mieux possible aux besoins quotidiens des utilisateurs et utilisatrices (EES, population étudiante, services de l'ARES, etc.), l'équipe e-paysage de l'ARES et les développeurs de l'ETNIC travaillent en étroite collaboration dans une démarche de communication directe et fréquente.

En plus des partenariats avec la BCED et l'ETNIC, les services développés et en développement sont le résultat de la co-construction et de la collaboration dynamique de tous les acteurs concernés : les établissements d'enseignement supérieur avec comme points d'appui les personnes relais e-paysage de chaque établissement, les directions ou encore les Commissaires/délégués du Gouvernement et les services du Ministère de la FWB (bourses d'études, AEOES, équivalence...). Un objectif commun pour toutes et tous : minimiser les démarches administratives, de la première inscription dans l'enseignement supérieur jusqu'à la diplomation !

Chaque service de simplification repose sur un grand nombre d'échanges avec les utilisatrices et utilisateurs potentiels de ces services sur le terrain et avec les partenaires chargés d'accompagner leur développement. Ceci implique des moments de communication, de réunions, de brainstorming qui nécessitent un investissement en temps important.

L'année 2019-2020 sera donc en grande partie consacrée à la préparation de la mise en production et de l'alimentation de la base de données centralisée des inscriptions (SIEL-SUP) prévue en septembre 2020-2021, point central dans les services e-paysage.

La diplomation constitue l'aboutissement ultime des études. La mobilité des étudiantes et étudiants à l'étranger, soit dans le cadre de la poursuite des études ou de l'accès au monde professionnel, alliée à la facilité d'accès aux technologies de l'information a fait exploser le nombre de faux diplômes. Pour des sommes dérisoires, des personnes peuvent se procurer un faux diplôme plus vrai que nature. Afin de contrer cette tendance, l'ARES a rejoint un groupe de réflexion constitué d'une dizaine de pays européens dont l'objectif est de créer un prototype de projet d'authentification et de partage de l'information sur les diplômées et diplômés utilisant une version simplifiée et durable de la technologie blockchain. Ce projet, issu d'un premier «proof of concept» réalisé en 2018 avec la Communauté flamande, a été adapté et élargi. Il fera l'objet d'un développement de prototype réalisé par les équipes IT de la Commission européenne. Il est l'un des quatre projets retenus par la Commission européenne dans le cadre de l'utilisation de la technologie blockchain.





# / 04. L'ARES EN ACTION POUR NOTRE SOCIÉTÉ

## 04.1 / DES ÉTUDES POUR TOUTES ET TOUS

### 04.1.1 / ENSEIGNEMENT INCLUSIF ET ACCESSIBILITÉ STRUCTURELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En septembre 2019, la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI), qui est hébergée par l'ARES, a organisé trois journées de formation à destination des personnels participant à la rédaction et à la mise en place des plans d'accompagnement individualisés (PAI). Ces journées ont permis de travailler à la mise en place d'un langage commun sur les concepts et les démarches pédagogiques efficaces en tenant compte du contexte institutionnel. Elles seront suivies en octobre 2019 de journées de sensibilisation vers la population étudiante de l'enseignement supérieur.

L'organisation de telles formations a été rendue possible grâce à une nouvelle subvention du Gouvernement de la FWB. Par le vote du décret « Fourre-tout III » en mai 2019, la Communauté française a en effet décidé d'octroyer annuellement 200.000 euros à l'ARES afin de couvrir en tout ou en partie des projets d'enseignement inclusif au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, sur proposition de la CESI, le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif a été modifié par le Parlement de la FWB en février 2019. Les modifications apportées ont permis de préciser une série de dispositions, de délimiter le champ d'application du décret et de clarifier les procédures de recours, ce qui s'avérait nécessaire après quelques années de mise en œuvre dans les établissements.

Une collecte de données réalisée en 2018 auprès des établissements a également permis à la CESI d'établir quelques statistiques intéressantes :

- » deux tiers des bénéficiaires sont des étudiantes et 90 % ont moins de 27 ans ;
- » les troubles spécifiques d'apprentissage font l'objet de plus d'une demande sur deux, suivis des maladies invalidantes concernant une demande sur cinq. Les déficiences sensorielles constituent 7 % des demandes, les déficiences motrices 6 % et les déficiences intellectuelles moins de 1 %. Le nombre de demandes relatives à une déficience psychique est en augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente ;
- » en 2017-2018, parmi les 2 479 demandes d'aménagement raisonnables qui ont été introduites, 2 184 ont débouché sur un PAI signé par l'ensemble des parties, ce qui représente 88 % des demandes (contre 92 % des demandes ayant débouché sur un PAI en 2016-2017).

Enfin, les travaux relatifs à l'accessibilité structurelle de l'enseignement supérieur ont continué à progresser et devraient aboutir prochainement à la concrétisation d'un guide qui permettra aux établissements d'évaluer l'accessibilité de leurs infrastructures.

### 04.1.2 / ALLOCATIONS D'ÉTUDES

Suite aux rencontres initiées en 2017-2018 entre les actrices et acteurs concernés par la thématique des allocations et prêts d'études, le ministre de l'Enseignement supérieur a décidé de créer un GT chargé d'adapter les textes réglementaires en la matière afin d'en permettre une harmonisation et une actualisation.

Dans ce cadre, les représentantes et représentants des établissements ont veillé à la prise en considération des difficultés rencontrées sur le terrain quant au système en place. Finalisés début 2019, les travaux du GT ont débouché sur une adaptation de la législation pour les étudiantes et étudiants bénéficiant d'une bourse et de conditions modestes et notamment sur une extension des conditions d'octroi à davantage de bénéficiaires.

### 04. 1.3 / ÉTUDE SUR LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

Le ministre de l'Enseignement supérieur a souhaité disposer d'une étude analysant les conditions de vie au sein de l'enseignement supérieur en FWB et, plus spécifiquement, mesurant le phénomène de précarité au sein de la population estudiantine.

Dans ce contexte, la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (COVEDAS) a participé à deux rencontres destinées à échanger sur le mode de fonctionnement des aides et services visant à améliorer les conditions de vie des étudiantes et étudiants ainsi que sur les défis rencontrés en la matière.

Dans la continuité de cette étude, un mini-guide des aides et des services disponibles a été conçu, grâce notamment à la collaboration des services sociaux des établissements. Ce guide dresse une liste non exhaustive des aides et des ressources, financières, sociales ou matérielles, accessibles aux étudiantes et aux étudiants.

### 04. 1.4 / SÉANCES D'INFORMATION À DESTINATION DU PERSONNEL DES CPAS

Durant la seconde quinzaine du mois d'octobre 2018, l'ARES a organisé quatre séances de formation à l'attention du personnel exerçant dans les Centres publics d'action sociale (CPAS). Intitulées « Oui, mais est-ce qu'il a réussi à la fin ? », elles avaient pour objectif de permettre aux assistantes sociales et assistants sociaux de mieux comprendre le parcours des

étudiantes et étudiants depuis l'entrée en vigueur du décret « Paysage » et ainsi de favoriser un meilleur accompagnement des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

La mise en place de ces formations est née du constat que les étudiantes et étudiants sont de plus en plus nombreux à faire appel à l'aide sociale des CPAS pendant leurs études. Or, leur accompagnement répond à une série de règles et de notions que la nouvelle mécanique d'accumulation de crédits a rendu parfois plus complexes.

Organisées en Wallonie et à Bruxelles, ces formations ont abordé la philosophie générale du décret, ainsi que plusieurs points plus spécifiques comme les conditions d'accès à l'enseignement supérieur, la finançabilité de l'étudiant-e, les critères déterminant les montants des droits d'inscription et la chronologie des procédures d'inscription. Une attention particulière a été portée à l'explication des critères de réussite.

## 04. 2 / ENCOURAGER L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE

Le Comité femmes & sciences (CFS), organe hébergé par l'ARES, qui œuvre pour promouvoir et améliorer la participation équilibrée des femmes et des hommes aux carrières scientifiques et académiques, s'est vu allouer à partir de l'année budgétaire 2018 une subvention annuelle de 25000 euros. Grâce à celle-ci, deux prix de 1000 euros ont été octroyés dans le cadre du master de spécialisation en études de genre coorganisé par l'ensemble des universités de la FWB, l'un pour le meilleur mémoire-recherche et l'autre pour le meilleur mémoire-stage.

Le 11 février 2019, à l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science et sous l'impulsion de la nouvelle Présidente du CFS, une rencontre en regards croisés sur le thème des carrières au féminin

dans les sciences, techniques, ingénierie, mathématiques (STIM) a été organisée. Elle avait pour objectif de croiser les points de vue sur diverses actions mises en place, en particulier pour encourager les femmes à s'orienter vers les formations et métiers liés aux STIM. Par des témoignages venant des mondes associatif, entrepreneurial, académique ou encore politique, des actions collaboratives concrètes ont été proposées et discutées.

Par ailleurs, le CFS a poursuivi ses réflexions et travaux sur plusieurs thématiques. Ainsi, des actions sur l'intégration d'un critère de sexe/genre dans le financement des projets de recherche ou d'un critère d'égalité femmes/hommes dans la clé de répartition des crédits de recherche octroyés aux universités sont en cours d'élaboration. Un tableau comparatif des dispositions des universités en matière de congé parental selon le statut du personnel a également été réalisé afin d'objectiver les différences de traitement existantes.

Enfin, le GT « Genre et politiques d'enseignement et de formation » a été particulièrement attentif à la bonne mise en œuvre des dispositions liées à l'inclusion de la dimension du genre qui sont prévues dans le décret réformant la formation initiale des enseignants. Un courrier a ainsi été transmis à l'ensemble des autorités des établissements d'enseignement supérieur en vue de leur rappeler l'importance de cette dimension du genre et de les encourager à bien l'intégrer dans l'ensemble des nouvelles formations prévues par le décret.

## **04. 3 / PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES EES**

Début 2018, L'ARES a lancé le premier appel à projets auprès de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur en vue de promouvoir le développement durable en leur sein, notamment au travers de la création

de cellules de développement durable. Cet appel a débouché sur la réalisation de 29 projets entre mai et décembre 2018. En novembre 2018, une journée de valorisation de ces projets a permis à 144 participantes et participants issus de toutes les formes d'enseignement d'échanger des pratiques pour la mise en œuvre du développement durable dans l'enseignement supérieur.

Si l'appel à projets 2018 a pu être mené grâce à une subvention exceptionnelle de 150 000 euros octroyée par le Gouvernement de la FWB, à partir de l'année civile 2019, la pérennisation de tels appels est rendue possible par un financement annuel de 200 000 euros. Cette disposition a été inscrite dans le décret du 3 mai 2019 portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche. Le deuxième appel à projets a ainsi pu être lancé début septembre 2019, avec pour objectif complémentaire d'encourager les établissements à collaborer sur des dynamiques transversales de développement durable.

Un des objectifs majeurs de la Commission développement durable (CDD) est de contribuer à l'émergence d'une « communauté DD » au sein de l'enseignement supérieur afin de favoriser les échanges d'expériences et le partage de bonnes pratiques. Dans cette optique, deux visites de campus, à Mons et à Gand, ont été organisées durant l'année académique 2018-2019.

L'ARES a eu l'occasion de présenter les travaux de la CDD ainsi que l'appel à projets 2018 lors du premier forum « Sustainable Development Goals » qui s'est tenu à Bruxelles le 23 octobre 2018. La présentation a mis en avant le rôle fédérateur que joue L'ARES dans le soutien des actions mises en œuvre par les établissements en lien avec le programme Horizon 2030. Signé par les 193 États membres des Nations Unies, ce programme comprend 17 objectifs destinés à réengager le monde sur la voie du développement durable.

## 04. 4 / FESTIVITÉS ESTUDIANTINES

À la demande du ministre de l'Enseignement supérieur, la CoVEDAS a entamé une réflexion sur la thématique des baptêmes estudiantins en vue de dresser un bilan des activités de baptême et, le cas échéant, d'émettre des recommandations utiles. Elle a mis en place un GT chargé d'échanger les bonnes pratiques des établissements et des cercles étudiants en matière d'activités folkloriques.

Dans ce cadre, elle s'est ouverte à d'autres parties prenantes, dont notamment les pôles académiques et des représentantes et représentants des cercles et associations organisant des festivités. L'objectif poursuivi est de mutualiser les outils et de s'enrichir des réalités des uns et des autres dans le respect des spécificités régionales.

## 04. 5 / RECHERCHE

### 04. 5.1 / DÉCRET OPEN ACCESS

Le décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (Open Access), voté par le Parlement de la FWB le 2 mai 2018, est entré en vigueur à la rentrée académique 2018-2019. Ce décret oblige les chercheuses et chercheurs à déposer, in extenso, dans une archive numérique institutionnelle, les articles issus de recherches réalisées en tout ou en partie sur fonds publics émanant totalement ou partiellement de la FWB et publiés dans des périodiques paraissant au moins une fois par an.

Le décret charge en outre la CBS, en collaboration avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (BiCfB), du suivi et de l'évaluation de ses propres effets, concernant notamment les frais de publication exigés par les éditeurs. Dans ce cadre, la CBS et la BiCfB ont élaboré un questionnaire qui vise à recueillir les données permettant, à terme, de décrire l'évolution des frais de publication

imputés aux établissements et l'évolution de l'Open Access en FWB, mais aussi, au-delà, l'efficacité du décret lui-même.

### 04. 5.2 / ÉCOLE DOCTORALE THÉMATIQUE

En concertation avec le Fonds de la recherche scientifique (F.R.S.-FNRS), le Conseil d'administration a approuvé en mai 2019 la création d'une école doctorale thématique en « Études du cinéma et des arts du spectacle / Cinema and performing art studies », de même que son rattachement à titre principal aux écoles doctorales en « Arts et Sciences de l'art » et « Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication ». Conformément à l'article 37 du décret « Paysage », l'activation de cette nouvelle école doctorale thématique a nécessité une décision conjointe de la Chambre des universités et de la Chambre des ESA.

## 04. 6 / PRIX PHILIPPE MAYSTADT

En mai 2019, l'ARES a lancé le « Prix Philippe Maystadt » en collaboration avec le journal « Le Soir », destiné à être récurrent annuellement. L'objectif de ce prix est de valoriser et de stimuler, dans les EES de la FWB, les travaux de recherche et de fin d'études menés sur l'enseignement dans une perspective innovante.

Créé en hommage à Philippe Maystadt, ministre d'État et ancien président du Conseil d'administration de l'ARES, ce prix récompense les meilleurs travaux de fin d'études de bachelier, de master et de doctorat qui couvrent les différentes dimensions de l'enseignement, avec un focus particulier sur l'enseignement supérieur et ses trois missions (enseignement, recherche et service à la société), et qui soient susceptibles d'offrir des retombées pour l'enseignement en général potentiellement transposables à l'échelle de la FWB.





# / 05. L'ARES AU QUOTIDIEN

## 05.1 / DISPOSITIFS D'ORIENTATION ET D'ENTRÉE

### 05.1.1 / L'EXAMEN D'ENTRÉE EN MÉDECINE ET DENTISTERIE

Depuis l'année académique 2016-2017, l'ARES est chargée de l'organisation matérielle et administrative ainsi que du secrétariat du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de médecine et dentisterie (EXMD) en FWB.

#### 05.1.1.1 / « Lessons learnt » des éditions précédentes

Le premier examen d'entrée en médecine et dentisterie organisé en septembre 2017 n'a pas manqué de susciter son lot de recours puisque près de 300 actions ont été intentées devant les différentes juridictions. Au terme de ces recours, la qualité et la conformité des processus de l'examen d'entrée, de même que sa solidité juridique, ont pu être confirmées.

Entretemps, une certaine jurisprudence s'est développée au sein des différentes juridictions concernées et depuis l'édition 2018, on ne dénombre plus qu'une dizaine de recours par édition. L'ARES et le jury de l'examen d'entrée avaient par ailleurs procédé à l'analyse de l'organisation du premier examen d'entrée afin d'en tirer les enseignements, ce qui a permis de préparer au mieux les éditions suivantes.

#### 05.1.1.2 / Deux sessions, deux chances de réussite

Sur la base de ces enseignements, et comme en 2018, l'ARES a proposé au Gouvernement de maintenir l'aspect centralisé de l'examen d'entrée et

de continuer à l'organiser à deux reprises durant l'été. Cette organisation doublée offre à tout un chacun une chance supplémentaire d'accéder aux études de médecine ou de dentisterie.

Conformément à cette proposition, l'examen d'entrée a donc été organisé le 10 juillet et le 4 septembre 2019. Pour participer à cette épreuve, les candidates et candidats étaient invités à s'inscrire sur une plateforme en ligne mise en place par l'ARES et – les filières de médecine et de dentisterie étant contingentées pour les étudiantes et étudiants non-résidents – à démontrer leur qualité d'étudiante ou étudiant résident.

Ainsi, 3535 personnes ont effectivement présenté l'examen d'entrée en juillet tandis qu'elles étaient 2582 à le présenter en septembre. Au total, près de 4000 candidates et candidats ont présenté au moins une des deux épreuves organisées cet été 2019. Comme pour les épreuves précédentes, on comptait deux fois plus de candidates que de candidats à l'ensemble des deux épreuves.

L'épreuve en elle-même consiste en une série de 120 questions qui sont préparées par des « groupes matières » composés d'expertes et experts externes et qui portent sur les matières suivantes :

- » la connaissance et la compréhension des matières scientifiques :
  - » biologie, chimie, physique et mathématiques.
- » la communication et l'analyse critique de l'information :
  - » capacités de raisonnement, d'analyse, d'intégration, de synthèse, d'argumentation, de critique et de conceptualisation ;
  - » capacité à communiquer et à percevoir les situations de conflit ou potentiellement conflictuelles ;
  - » capacité de percevoir la dimension éthique des décisions à prendre et de leurs conséquences pour les individus et la société .

» capacité à faire preuve d'empathie, de compassion, d'équité et de respect.

#### 05. 1.1.3 / **Des résultats constants**

Le taux de réussite de l'examen d'entrée est assez proche de ceux des éditions précédentes puisque 15,47% des candidates et candidats en juillet et 19,29% en septembre ont réussi l'examen d'entrée.

Pour la première fois en 2019, pour la filière de dentisterie, il a été nécessaire de procéder au classement des personnes non-résidentes qui avaient obtenu les moyennes requises, et ce afin de respecter le contingentement de 30% fixé par le législateur.

En fin de compte, ce sont 1045 personnes qui ont pu s'inscrire aux études de médecine ou de dentisterie dans les universités de la FWB pour l'année académique 2019-2020.

#### 05. 1.1.4 / **Consultation des copies en ligne**

Depuis l'édition 2019, les candidates et candidats peuvent consulter en ligne, directement à partir de leur compte EXMD, leurs copies d'examen ainsi que les corrigés des questionnaires.

### 05. 1.2 / **LE TEST D'ORIENTATION PRÉALABLE AUX ÉTUDES DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE**

Pour la troisième année consécutive, l'ARES a organisé le test d'orientation du secteur de la santé (TOSS) à destination des futures étudiantes et étudiants en médecine vétérinaire. Organisé avec la collaboration d'une quarantaine de personnes académiques et administratives issues des universités, ce test s'est déroulé à deux reprises au cours de l'été 2019 et a été passé par 1115 jeunes.

Obligatoire, mais non contraignant, le TOSS leur permet d'évaluer leur degré de maîtrise des différentes matières qui sont prérequis pour entamer un bachelier en médecine vétérinaire, à savoir : la chimie, la physique, la biologie, les mathématiques, l'anglais et le français.

#### 05. 1.2.1 / **Une initiative spécifique aux études de médecine vétérinaire**

Si ce test a précédemment été organisé pour les études de médecine et de dentisterie, le cursus de médecine vétérinaire est actuellement le seul à être visé par l'obligation de présenter ce test d'orientation.

L'idée d'organiser un test d'orientation obligatoire, mais non contraignant à l'entrée des études supérieures fait l'objet de nombreux débats et figure par ailleurs dans la déclaration de politique communautaire du nouveau Gouvernement de la FWB.

#### 05. 1.2.2 / **Après le TOSS, les aides à la réussite**

Comme l'année dernière, l'ARES et le jury du TOSS ont mis l'accent sur le bon suivi, par les étudiantes et étudiants, des résultats obtenus au TOSS. Ainsi, en plus de recevoir leurs résultats individuels et les corrigés afin de pouvoir prendre connaissance de leurs forces et de leurs faiblesses, les étudiantes et étudiants ont été informés par l'ARES de toutes les initiatives d'aide à la réussite existantes en fonction des difficultés décelées grâce au TOSS. Qu'il s'agisse de dispositifs d'aide spécifique aux études de médecine vétérinaire ou de mesures d'accompagnement proposées à l'ensemble des primo-inscrites et inscrits, tout un panel de possibilités est mis à leur disposition afin de les aider à entamer au mieux leur cursus.



## **05. 2 / PLAINTES RELATIVES AUX REFUS D'INSCRIPTION**

Le travail entrepris en 2017-2018 par la Commission d'examen des plaintes d'étudiants relatives à un refus d'inscription (CEPERI), commission hébergée à l'ARES et chargée de recevoir les plaintes des étudiantes et étudiants relatives à un refus d'inscription, s'est poursuivi durant cette année académique. La commission a encore amélioré son mode de fonctionnement grâce, notamment, à l'apport de son secrétariat composé des deux juristes engagés au début de l'année académique précédente.

Profitant des modifications envisagées dans le cadre de la réforme du décret « Paysage » (voir à ce sujet le chapitre 2.1.), la CEPERI a assoupli ses règles concernant la recevabilité des recours introduits. Dans un objectif de simplification administrative et de rapidité des procédures, elle a également plaidé pour que la notification des décisions de refus rendues par les établissements puisse se faire par courriel. En outre, d'un point de vue pratique, le travail engagé précédemment s'est poursuivi afin d'élaborer un formulaire électronique complet à disposition des personnes qui souhaitent introduire un recours. Le formulaire devrait être testé début 2020 et disponible en production dès le début de l'année académique 2020-2021.

Au niveau des chiffres, 240 dossiers de recours ont été introduits auprès de la CEPERI en 2018-2019, ce qui confirme la stabilisation observée par rapport aux années académiques précédentes. La commission conserve également des proportions similaires en termes de dossiers jugés irrecevables (58%), de dossiers conduisant à une invalidation de la décision de l'établissement (17%), de dossiers conduisant à une confirmation de la décision prise par l'établissement (21%) et de dossiers pour lesquels la CEPERI s'est déclarée incompétente (4%).

## **05. 3 / RECONNAISSANCE DE NOTORIÉTÉ PROFESSIONNELLE**

Pour être nommés à titre définitif dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, les membres du personnel enseignant doivent posséder les titres requis qui sont fixés par le décret « Fonctions et titres » du 8 février 1999. Ce décret prévoit toutefois que le Gouvernement peut, sur avis favorable de la Chambre HE-EPS de l'ARES, accepter qu'une notoriété professionnelle ou scientifique en relation avec les fonctions et les cours à conférer tienne lieu des titres exigés. En 2018-2019, la Chambre a ainsi examiné 12 demandes de reconnaissance de notoriété professionnelle dont 9 ont reçu un avis favorable.

## **05. 4 / OPEN DATA ET RÉPONSES AUX DEMANDES EXTERNES**

Le projet e-paysage inclut la constitution d'une base de données à visée statistique reprenant des données figées annuellement et codifiées. Afin de permettre une exploitation maximale des données, une réflexion importante sur la normalisation, la gouvernance, la sécurité et la protection des données a été entreprise de manière transversale à l'ARES en y associant la déléguée à la protection des données et le conseiller en sécurité de l'information de l'institution.

Dans l'attente du développement de cette base de données, la Direction études et statistiques de l'ARES utilise différentes sources actuellement disponibles (SATURN, Conseil des recteurs francophones (CReF), rapport de population, etc.) pour répondre aux différentes demandes, alimenter certains dossiers ou fournir des outils d'aide au pilotage.

Ainsi en 2018, les collaboratrices et collaborateurs ont répondu aux demandes d'informations chiffrées en provenance de journalistes, d'étudiantes et étudiants, de professionnelles et professionnels, ou encore des femmes et hommes politiques ; participé à la réalisation des mémoires de réponse au moratoire de la Commission européenne concernant le décret « Résident/non-résident » ; continué à développer des suivis de cohorte de façon à alimenter les travaux de la CAR ; commencé à analyser des données issues de collectes effectuées dans le cadre de mission de l'ARES (EXMD, TOSS, expérience professionnelle des enseignantes et enseignants, etc.) ; complété la collecte de données internationales UOE permettant la réalisation des indicateurs de la publication « Regards sur l'éducation » de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ou du moniteur européen dans le cadre du programme Éducation et formation 2020 (DG éducation et Culture) ou encore revu les indicateurs publiés sur le site internet de l'ARES.

Afin de favoriser la diffusion et le partage des données, et également pour répondre à la directive européenne en matière d'accessibilité aux données des administrations publiques, l'année académique 2018-2019 a été le cadre d'un premier travail d'investigation sur la mise en place d'une stratégie open data sur les données liées aux bases de données e-paysage et SATURN (base de données de l'enseignement supérieur non universitaire). Grâce à la collaboration avec l'Agence du numérique (AdN) et le centre d'expertise du numérique du Ministère de la FWB, une première réflexion sur les approches à donner en matière de mise à disposition, de mise à jour et d'indexation des données, ainsi que de l'utilisation d'une plateforme dédiée, a pu être entamée. Un premier prototype sera mis à disposition des citoyennes et citoyens en janvier 2020.

Au niveau européen, un des enjeux lié à l'enseignement supérieur est le suivi des personnes diplômées : quels emplois trouvent-elles ? Travaillent-elles dans le pays où elles ont effectué leurs études ou dans un autre pays de l'union ? Les emplois auxquels elles ont accès correspondent-ils à leur niveau d'étude, à leur domaine d'études ? Quels sont les taux de fuite de cerveaux ? D'où vers où ? Pour quelles raisons ?

L'ARES participe activement au groupe de travail associé au projet « Tracking eurograduates » mis en place par la Commission européenne en début d'année 2019. Elle occupe le rôle de coprésidence dans le GT centré sur l'utilisation des données administratives dans le suivi des titulaires d'un diplôme. Le mandat donné aux expertes et experts se terminera en juin 2020.





# / 06. L'ARES EN ACTION POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

## 06.1 / LES GRANDS ENJEUX DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Depuis 2017, l'ARES gère un programme quinquennal (2017-2021) de coopération académique et scientifique pour le développement dans 18 pays partenaires. Ce programme de coopération commun aux 41 établissements d'enseignement supérieur membres de la Commission de la coopération au développement (CCD) repose sur des projets interinstitutionnels et interdisciplinaires portés par des partenariats entre pairs. L'ARES continue également de gérer quatre cohortes de projets de recherche pour le développement (PRD) et projets de formation Sud (PFS) lancés respectivement en 2013, 2014, 2015 et 2016. La période couverte par ce rapport fait donc état d'une gestion de pas moins de 195 projets de différentes envergures : programme d'appuis institutionnels, projets de synergies, PRD-PFS, projets d'opportunité, programmes de sensibilisation à destination d'étudiants, programmes de mobilité (soft, élan) à destination de doctorantes et doctorants et d'enseignantes-chercheuses et d'enseignants-chercheurs, programme de recherche en soutien à la politique, etc.

Cette période a été riche en défis tant pour le secteur de la coopération dans son ensemble que pour l'ARES. Malgré les difficultés liées à la révision budgétaire imposée en cours d'année 2018 sur le programme quinquennal, de nombreux projets ont pu être lancés et mis en œuvre. Les accords issus d'un large processus de négociation autour de l'harmonisation des

conditions des bénéficiaires d'une bourse a également dû être mis en œuvre dès septembre 2018. L'ARES restera vigilante quant à l'impact de ces réformes sur ses boursiers, ses boursières et les institutions partenaires impliqués dans les projets.

La Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) et ses membres impliqués en coopération académique et scientifique au développement ont poursuivi la mise en œuvre de la réforme initiée par le ministre Alexander De Croo visant à renforcer l'approche pays pour une meilleure cohérence, synergie et complémentarité entre les acteurs de coopération. Au niveau de l'ARES, cela s'est notamment traduit par une place renforcée des groupes pays dans la gestion et le pilotage des actions menées dans chacun de nos 18 pays d'intervention et en Belgique. Ces groupes pays sont composés d'académiques et de personnels administratifs de nos établissements membres et reçoivent le soutien des gestionnaires de l'ARES. Ils échangent et construisent en commun nos actions en vue d'une meilleure compréhension mutuelle, d'une meilleure connaissance des contextes et des différents acteurs.

Dans nos pays partenaires, les institutions ont également dû faire face à des défis importants dans des contextes complexes et parfois très fragiles. Cela a été notamment le cas en Haïti, secoué par des mouvements sociaux, en République démocratique du Congo, dans la cadre de la transition démocratique, au Cameroun et au Burkina Faso, où les enjeux sécuritaires restent de taille : fermeture des universités, difficulté d'accès à des terrains de recherche, accès à des visas, etc.

Malgré la réalité de ces contextes, l'exercice 2018-2019 permet toutefois d'afficher de belles réalisations.

Ces réalisations ont d'ailleurs pu être mises en avant lors de la restitution élargie de l'évaluation de la coopération universitaire menée par le cabinet Syspons et Nuffic pour le compte du Service de l'évaluation spéciale. Les recommandations formulées dans le cadre de cette évaluation ont pu être débattues et enrichissent déjà la réflexion stratégique initiée dès juillet 2019 ; celle-ci permettra à l'ARES de réinterroger sa manière de percevoir la contribution des établissements d'enseignement supérieur et de leurs partenaires aux Objectifs de développement durable et de réaffirmer l'importance de la coopération académique et scientifique à la construction d'un monde meilleur.

## 06. 2 / LA COOPÉRATION DANS LES 18 PAYS

### PARTENAIRES

#### 06. 2.1 / RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

##### 06. 2.1.1 / L'appui aux écoles doctorales et soutien aux mobilités régionales des doctorantes et doctorants et des chercheuses et chercheurs

L'ARES encourage et soutient les initiatives de ses universités partenaires quand elles souhaitent échanger ou collaborer pour répondre à des enjeux communs. La création d'écoles doctorales est une illustration de ce soutien.

Elles organisent et accompagnent la formation doctorale et favorisent les échanges entre chercheuses, chercheurs et avec la communauté scientifique.

Réactivée en 2018 grâce à un microprojet de soutien à un «Espace de recherche régional», une expérience d'appui commun aux écoles doctorales est à l'œuvre entre l'Université du Rwanda (UR), l'Université du Burundi (UB), l'Université de Lubumbashi (UNILU - RDC) et l'Université d'Antananarivo (UA - Madagascar) et vise à favoriser les échanges des doctorantes, doctorants et des chercheuses et chercheurs à l'échelle régionale.

Une expérience similaire est en cours entre l'Université d'Abomey Calavi (UAC - Bénin), l'Université Abdou Moumouni (UAM - Niger) et l'Université Ouaga 1 - Joseph Ki-Zerbo (UO - Burkina Faso). Ainsi, du 28 au 30 novembre 2018, 11 doctorantes et doctorants burkinabè et 10 Béninoises et Béninois ont ainsi rejoint Niamey pour participer, avec plus d'une centaine de chercheurs et chercheurs nigériens, aux journées doctorales de l'UAM. Après une série de conférences en méthodologie de recherche et en rédaction scientifique, ces jeunes chercheurs et chercheurs ont eu l'occasion de présenter l'avancement de leurs travaux regroupés dans 3 domaines distincts : les sciences de la vie et de la terre, les sciences exactes et techniques et les lettres, arts, sciences de l'homme et de la société.

##### 06. 2.1.2 / Le développement de logiciels de scolarité, des enjeux techniques, pédagogiques et financiers pour les universités du Sud

La mise en place d'un système performant de gestion de la scolarité est un enjeu stratégique pour les établissements d'enseignement supérieur, car elle permet la gestion - et donc la maîtrise - des inscriptions, des ressources humaines et financières, de la pédagogie, de l'emploi du temps, etc. Plusieurs logiciels, plus ou moins complets, ont été développés, dans le cadre de l'Appui institutionnel (AI), au sein de différentes institutions partenaires : UAC au Bénin, Université de Kinshasa (UNIKIN) en RDC, Université d'État d'Haïti (UEH) ou encore l'UAM au Niger. Celles-ci ont ensuite partagé leurs expériences et entamé une réflexion commune sur les enjeux techniques et stratégiques de ces applications.

Le développement de ces logiciels n'aurait pas été possible sans l'expertise acquise par la formation et l'encadrement des informatiennes et informaticiens au sein des institutions partenaires. Au fil des programmes d'AI, un réseau d'expertes et d'experts s'est ainsi formé. Afin d'entretenir ce réseau et de l'élargir, l'ARES a d'ailleurs financé, en 2018, un atelier international d'échanges d'expériences qui a réuni des spécialistes de l'informatique de 7 institutions de pays partenaires de l'ARES : Cambodge, Niger, Bénin, Burkina Faso, Haïti, Burundi et RD Congo.

#### 06. 2.1.3 / **Consolider les acquis en soutenant des petits projets de recherche**

Dans le cadre d'un AI, le soutien à la recherche s'opère selon différentes modalités : acquisition d'équipements, appui à la gestion et à la valorisation de la recherche, formations à la recherche et à l'encadrement, etc. Le financement de petits projets de recherche, parce qu'il concentre efficacement ces différentes modalités avec une grande flexibilité par rapport aux besoins des partenaires, s'est étendu à plusieurs AI (Institut de technologie du Cambodge (ITC), Vietnam National University of Agriculture (VNUA), UO au Burkina Faso, Universidad Central del Ecuador (UCE), UEH en Haïti, Universidad Nacional de San Antonio Aabad del Cuzco (UNSAAC) au Pérou).

Sélectionnés à la suite d'appels à projets diffusés au sein des institutions partenaires, ces petits projets de recherche ont une durée et un budget variables. Ils ont pour objectifs de former les équipes de recherche, de développer des recherches inter ou pluridisciplinaires, d'accroître la visibilité de l'institution et d'accompagner les équipes de recherche à l'utilisation de certains équipements voire à leur mutualisation.

### **GENEVIÈVE ZABRÉ, LAURÉATE 2018 DU CONCOURS INTERNATIONAL « MA THÈSE EN 180 SECONDES »**

Lors de la finale du concours à Lausanne, le 27 septembre 2018, la jeune doctorante burkinabè a présenté, en 180 secondes de propos clairs et accessibles, sa recherche portant sur l'utilisation des plantes médicinales dans la lutte contre le méthane émis par les ovins. Cette recherche pourrait constituer une avancée importante dans la lutte contre le changement climatique.

Balé Jr. Sène, l'un des professeurs encadrant le travail de Geneviève Zabré et partenaire de longue date de l'ARES à l'UO, se félicite de ce succès qui offre une visibilité internationale à cette question scientifique et à son université.

Le professeur Balé associe également la Belgique à ce succès. « Une grosse partie de l'étude de Geneviève Zabré a concerné l'innocuité de ces plantes. Comme modèle animal, elle a utilisé les souris pour la toxicité aigüe et les rats pour la toxicité subaigüe. Ce volet de la recherche a été intégralement mené à l'animalerie, développée grâce à l'appui de l'ARES, entre 2008 et 2017 ».

Regarder la présentation de Geneviève Zabré disponible sur YouTube :

[www.youtube.com/watch?time\\_continue=5&v=KL-9tx1jpEY](https://www.youtube.com/watch?time_continue=5&v=KL-9tx1jpEY)



## 06. 2.2 / RENFORCEMENT DE LA FORMATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et à l'issue d'un processus concurrentiel entamé en 2017, ce sont 2 nouveaux PFS qui ont pu démarrer pour une durée de 5 ans. Pour rappel, un PFS est un projet de soutien à une formation supérieure issu d'une initiative conjointe Nord-Sud en réponse à un besoin de formation identifié dans la société locale, nationale ou régionale. Un PFS peut consister à créer une nouvelle formation ou à soutenir une formation existante. Il est mené en partenariat entre au moins deux EES de la FWB et un EES dans un des 18 pays partenaires de l'ARES.

### 06. 2.2.1 / **Burkina Faso - Mieux protéger les patientes et patients contre les risques liés aux médicaments**

Le contexte sanitaire du Burkina Faso est dominé par les maladies infectieuses, principales causes de décès, et, depuis quelques années, par des maladies chroniques non transmissibles comme l'hypertension, le cancer, le diabète, etc.

La politique pharmaceutique du pays est marquée par la mise en place en 2008 d'un système de pharmacovigilance dans le but d'assurer la détection, l'évaluation et la prévention de certains problèmes liés aux médicaments (défauts de qualité, effets indésirables, abus et mésusages). Le fonctionnement de ce système reste lacunaire et les problèmes ciblés ne sont pas suffisamment documentés pour orienter la politique du médicament. Cette situation s'explique par deux principaux déficits : une insuffisance structurelle en ressources humaines qualifiées dans les universités, centres de recherche et hôpitaux ; l'absence d'un volet de pharmaco-épidémiologie dans les curricula de base des formations pharmaceutiques et médicales. Dans toute la sous-région ouest-africaine, aucune formation spécifique ne permet de combler ces déficits.

Le projet de formation «Master professionnel de pharmaco-épidémiologie et pharmacovigilance (PE/PV)», soutenu par les autorités nationales,

vise à améliorer la politique du médicament grâce à l'intégration d'une démarche systématique de PE/PV complémentaire, adaptée au contexte burkinabè et cohérente avec la politique des médicaments sous régionale (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest - CEDEAO) qui est en voie d'intégration.

Élaboré entre des équipes académiques et scientifiques nord et sud (Université libre de Bruxelles (ULB), Université catholique de Louvain (UCLouvain), Université Nazi Boni (UNB), CHU Sourô Sanou, UO), des actrices et acteurs de la société civile et des autorités publiques des deux pays, ce PFS entend assurer une formation théorique et pratique (au moins 50 masters et 3 doctorantes et doctorants) et l'animation scientifique d'une plateforme multidisciplinaire (étude des grandes questions liées aux médicaments, offre de lieux de stage pour les apprenantes et apprenants, animation de la concertation entre les diverses actrices et acteurs concernés). Il est également consacré à la formation continue de pharmaciennes, pharmaciens, médecins, enseignantes et enseignants qui exercent déjà sur le terrain et à la sensibilisation des populations aux risques du médicament.

**Partenaires dans ce PFS : Fati Kirakoya (ULB) et Téné Marceline Yaméogo (UNB).**

### 06. 2.2.2 / **Madagascar - Des innovations pédagogiques pour améliorer la qualité de l'enseignement.**

À Madagascar, le renforcement des compétences pédagogiques du personnel enseignant est un processus capital, d'autant plus que depuis 2014, l'enseignement supérieur malgache a basculé dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD), incluant un certain nombre d'injonctions pédagogiques.

De ce fait, l'UA doit reconsidérer la formation initiale et continue de ses enseignantes et enseignants. Pour y contribuer et renforcer leurs



compétences pédagogiques, ce projet de formation développe une offre de formation continue et certifiante.

Le certificat de pédagogie universitaire (CPU) propose une approche systématique et pragmatique des principes et modalités de l'apprentissage actif. Il a pour objectif d'amener les enseignantes et enseignants – prioritairement les enseignantes – et enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs débutants à s'engager dans une démarche d'analyse critique de leurs pratiques, de formulation d'alternatives, d'expérimentation de ces alternatives et d'évaluation de ces expérimentations.

Concrètement, le projet se décline en quatre ateliers thématiques et huit séminaires de partage d'expériences, d'échanges de pratiques et de travail en équipe. Il comprend également la réalisation des deux thèses de doctorat en « ingénierie de la formation universitaire ».

À l'issue de ce projet de cinq ans, l'UA délivrera annuellement un certificat de formation continue consacrant l'aptitude des enseignantes et enseignants universitaires malgaches à développer de manière autonome des dispositifs pédagogiques répondant aux objectifs d'une offre de formation habilitée par le ministère.

Dans le cadre de la mise en place du système LMD, les nouvelles pratiques d'apprentissage soutenues par ce projet PFS auront un impact important sur la motivation des étudiantes et étudiants malgaches et devraient réduire leur taux de décrochage.

**Partenaires dans ce PFS : Vincent Wertz (UCLouvain) et Henriette Ramanambelina (UA).**

## 06. 2.3 / RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et à l'issue d'un processus concurrentiel entamé en 2017, ce sont 12 nouveaux PRD qui ont pu démarrer pour une durée de cinq ans. Pour rappel, un PRD est un projet de recherche et de diffusion

des connaissances issu d'une initiative conjointe Nord-Sud répondant à une problématique de développement locale, nationale, voire régionale, dépassant les frontières du monde académique. Il est mené en partenariat entre au moins deux EES de la FWB et un EES dans un des 18 pays partenaires de l'ARES.

### 06. 2.3.1 / Vietnam - Lutter contre les maladies attaquant le fruit du dragon

Ce projet vise à offrir une collaboration entre structures wallonnes et vietnamiennes dans le cadre d'une approche intégrée centrée sur l'économie circulaire et la création d'une nouvelle chaîne de valeur au départ des résidus de culture de fruits du dragon, combinée à la lutte systémique d'un ou plusieurs agents pathogènes qui touchent cette culture.

Les provinces du Sud Vietnam, et en particulier Binh Thuan, sont des leaders mondiaux dans la production de ce fruit, majoritairement destiné à l'exportation. Même si elle est florissante, cette culture subit aujourd'hui l'attaque d'une « maladie » initiée par un ou plusieurs agents pathogènes dont le mode de transmission n'est pas connu sur ce type de culture au Vietnam. Elle impacte non seulement la santé de l'arbre, mais aussi la qualité des fruits.

L'objectif prioritaire de ce projet est donc de démontrer la viabilité de la création d'un système de lutte contre la propagation de cette maladie, par actions préventives, en favorisant le ramassage et la valorisation des résidus de culture qui sont probablement un des vecteurs de propagation identifiés.

Ces options de valorisation (d'une part la production de biogaz et d'autre part la production de bioplastiques) sont évaluées sur base de leur faisabilité technique et mises en relief avec les éléments économiques locaux des provinces du Sud Vietnam. Une bonne compréhension des systèmes de lutte systémique contre les bactéries ou agents pathogènes responsables

des phénomènes de pourriture sera aussi proposée en vue de limiter la propagation de celui-ci/ceux-ci à d'autres territoires. Cette action sera réalisée en synergie avec les partenaires sud par une sensibilisation des actrices et acteurs de terrain, comme les agricultrices et agriculteurs locaux et les structures coopératives et publiques.

**Partenaires dans ce PRD : Aurore Richel (Université de Liège - ULiège) et Tien Khai Tran (Université d'économie d'Ho Chi Minh Ville).**

#### 06. 2.3.2 / Pérou - Quand le développement économique impacte les dynamiques socio-culturelles

Durant les trois dernières décennies, le Pérou a connu une libéralisation économique croissante qui a causé, entre autres conséquences, la mercantilisation des économies locales. Cette transformation socio-économique et culturelle est particulièrement aigüe dans le district d'Ocongate, province de Quispicanchi, dans la région de Cuzco.

L'impact des politiques nationales de libéralisation est commun aux différentes régions, mais le district d'Ocongate se situe en outre sur le tracé de la Route Interocéanique Sud. Inaugurée en 2006, l'ouverture de cette route a provoqué une augmentation des mobilités et renforcé l'attrait pour de nouvelles formes de production agricole et d'élevage par la liaison aux marchés. Cependant, pour les communautés riveraines de la route, elle a aussi une incidence sur la qualité de l'environnement et leur mode de vie.

Dans ce contexte sensible, ce projet d'une durée de cinq ans va tenter une exploration interdisciplinaire de la dynamique familiale et communautaire, y compris les dynamiques de développement agricole et non-agricole, des rapports de genre, de l'écosanté et de la justice sociale dans ses dimensions à la fois distributive et de reconnaissance.

## SÉLECTION DES PRD-PFS

En octobre 2018, l'ARES a lancé un appel à propositions de projets PRD et PFS destinés à démarrer en 2020. Septante-cinq propositions de pré-projets ont, dans ce cadre, été déposées à l'ARES.

Vingt-deux dossiers ont été retenus pour la suite du processus. Sur ces 22 dossiers complets déposés, 20 projets ont été validés, répartis sur 12 pays.



Trois thèses de doctorat seront défendues - en anthropologie, socioéconomie et philosophie politique - et une recherche sur la question du genre sera réalisée, afin de produire une méthodologie interdisciplinaire originale, générant une vision holistique des mutations communautaires en cours et un savoir directement utile aux communautés et aux décideurs pour leur orientation future.

Si les dynamiques socioéconomiques et culturelles sont au centre de cette recherche, elles ont été ou sont encore des préoccupations centrales d'autres projets financés par l'ARES au Pérou. Le programme d'appui institutionnel avec l'UNSAAC a mis en évidence, au sein des membres des communautés paysannes, cette même tension entre un attachement identitaire et culturel pour un mode de vie traditionnel communautaire, et un attrait croissant pour l'émancipation socioéconomique.

De mêmes tensions dans les dynamiques sociales sont également analysées dans un projet d'opportunité (POP) mis en œuvre en 2018 par le professeur Jacques Teller (ULiège). L'expansion urbaine de la ville de Cajamarca, due notamment à une activité minière intense, y est analysée d'un point de vue économique, écologique et social. La consultation des actrices et acteurs de terrain et les diverses publications qui en ont découlé ont contribué à la protection, la promotion des droits économiques, sociaux et culturels des acteurs locaux, en particulier les plus vulnérables, de la gestion démocratique et interculturelle de son territoire et l'utilisation durable de ses ressources (eau, terre, biodiversité, etc.), ainsi que des droits de la nature.

**Partenaires dans ce PRD : Stéphane Leyens (Université de Namur - UNamur) et Ruth Garcia (UNSAAC).**

## 06. 2.4 / **RENFORCEMENT DES SERVICES À LA SOCIÉTÉ (PARCOURS DE PROJETS ILLUSTRANT LES CHAMPS DE TRAVAIL)**

### 06. 2.4.1 / **Cameroun - Valoriser les ressources locales dans le domaine de la construction**

De 2013 à 2018, l'ARES a financé un projet de synergie visant à caractériser et valoriser les argiles de Fouban, ville située dans la région de l'Ouest au Cameroun. Au total, 15 sites argileux ont été prospectés et les argiles caractérisées. Les informations recueillies ont été compilées dans une base de données, qui comprend également des informations précieuses sur leur potentiel de valorisation. La qualité des briques réfractaires permet de les utiliser pour la construction de fours.

Un atelier céramique a été créé à l'Institut des Beaux-arts de Fouban et des fours témoins ont été construits chez des artisans potiers et briquetiers, sur base d'une étude de marché et d'une étude sociologique qui ont montré l'accueil favorable des productrices et producteurs locaux et des clientes et clients potentiels pour de nouveaux produits. Les résultats de ce projet ont été évalués en prévision du dépôt d'un nouveau projet en réponse à l'appel PRD-PFS 2020, dont la thématique est en lien avec celui-ci.

Ce projet intitulé «Valorisation des ressources locales pour la conception et la promotion de nouveaux matériaux de construction performants» démarrera en 2020. Il visera la prospection et la valorisation d'argiles locales, mais aussi la valorisation de sous-produits agricoles, afin de concevoir des matériaux de construction de qualité et de les produire localement.

Dans l'intervalle, suite au constat du déficit en logements dans les villes et de la demande croissante, ainsi que du coût élevé des matériaux de construction importés, un projet de valorisation des géoressources

locales à Bangou a démarré, en collaboration avec l'ONG ACTEC, active dans le domaine de la formation professionnelle au Cameroun. L'objectif de ce projet de synergie est donc de former 30 à 50 jeunes en techniques de production et de mise en œuvre de divers matériaux : briques de terre comprimée (BTC), briques cuites (BC) et briques réfractaires (BR). Le partenaire de l'ARES est la Mission de promotion des matériaux locaux qui dépend du Ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation. Quant au partenaire d'ACTEC, il s'agit de Cameroun Enterprise Development (CED), une ONG qui sensibilise les jeunes à l'entrepreneuriat.

**Partenaires dans ce projet de synergie : Nathalie Fagel (ULiège) et André Njoya (Université de Dschang - Cameroun).**

#### 06. 2.4.2 / **Nouvelles collaborations avec des ONG : un intérêt réciproque**

La synergie et la complémentarité entre organisations actives dans le domaine de la coopération au développement sont un principe clé de la politique de coopération. Dans ce cadre, les EES membres de l'ARES intensifient leurs coopérations avec les ONG.

Il s'agit d'une nouvelle forme de collaboration qui représente un défi stimulant et un intérêt réciproque. D'une part, tout en restant dans leur métier, les EES s'ouvrent à d'autres actrices et acteurs de la société civile qui ont besoin de leur expertise scientifique (caution académique dans le cadre de recherches, de plaidoyers, etc.). D'autre part, en retour, les EES bénéficient d'un meilleur accès au terrain et aux personnes et organismes impliqués localement.

En Haïti, une synergie impliquant l'UCLouvain et Join For Water vise à renforcer la gestion des services de distribution en eau potable par la conception et l'opérationnalisation d'outils issus des technologies de l'information et de la communication (TIC). Des initiatives de formation ont aussi ciblé les membres des différentes associations qui exploitent les

services de distribution d'eau potable. La formation a été complétée par une sensibilisation à la préservation et à la protection des ressources en eau pour une exploitation durable.

En Bolivie, une synergie mobilisant la Haute École Libre Mosane (HELMO), l'Universidad Mayor de San Simon (UMSS), Plan Belgique et Proyecto Horizonte (association bolivienne) valorise les expertises académique, sociale et communautaire au bénéfice des étudiantes et étudiants (assistantes et assistants sociaux, infirmières et infirmiers) et de la population bolivienne. Dans ce cas, l'objet du projet est de soutenir le corps enseignant du secondaire et la communauté éducative s'impliquant dans la promotion de la santé, des droits sexuels et reproductifs ainsi que de la protection contre la violence basée sur le genre.

Au Bénin, l'ICHEC, Louvain Coopération et son partenaire local, le Guichet d'Économie Locale, ont permis à plus de 2000 étudiantes et étudiants de suivre des séminaires entrepreneuriaux destinés à renforcer leur positionnement sur le marché de l'emploi en sortant de l'université. Le corps enseignant de l'UAC a également bénéficié de cours de pédagogie entrepreneuriale.

## 06. 2.5 / **PROJETS TRANSVERSAUX**

### 06. 2.5.1 / **Promouvoir la coopération académique au développement**

Restaurer le biotope dans les Andes en Équateur pour garantir une eau naturelle de qualité, former les chirurgiennes et chirurgiens du Rwanda aux techniques les plus récentes de la chirurgie mini-invasive, ou encore produire une espèce de poissons-chats résistant aux changements environnementaux au Vietnam... Depuis juin 2019, MOOVE documente les interventions réalisées par les enseignantes, enseignants, chercheuses et chercheurs des universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts de la FWB dans 18 des pays partenaires de la coopération belge. Par un appui académique et scientifique, ces interventions répondent aux enjeux

et défis de l'enseignement supérieur et de la recherche, moteurs du développement dans ces pays et partout dans le monde.

Aux côtés d'une information contextuelle objectivant les projets dans les 18 pays concernés et en Belgique, MOOVE propose des contenus multimédias qui rendent compte des actions de coopération qui contribuent au renforcement de la formation, de la recherche et des institutions partenaires. Ces contenus illustrent comment un enseignement supérieur de qualité constitue le prérequis essentiel du développement et l'allié majeur d'une croissance socioéconomique durable et responsable. Ils mettent également en lumière, par le témoignage et l'image, les résultats et l'impact de la coopération académique sur le développement des pays partenaires. Enfin, ils soulignent aussi l'importance de sensibiliser les étudiantes et étudiants belges aux problématiques du développement et mettent l'expertise académique à disposition des décideurs pour une meilleure prise en compte de ces sujets, tout en encourageant le rayonnement des recherches.

EN SAVOIR + : [moove.ares-ac.be](http://moove.ares-ac.be)

#### 06. 2.5.2 / **Event Boursier 2018 : S'interroger, encore et toujours, sur la place de la femme dans les programmes de coopération académique**

Le 19 octobre 2018, à Gembloux, l'ARES a rassemblé plus de 300 boursières et boursiers de 17 de ses 18 pays partenaires pour une rencontre sur la thématique du genre et de l'enseignement supérieur.

Actuellement, dans les programmes de coopération académique de l'ARES, les femmes représentent 30 % des bénéficiaires d'une bourse des pays du Sud financée pour réaliser un master ou un doctorat en Belgique. En progression, ce pourcentage n'atteint pourtant pas encore la parité.

À l'occasion de cette journée, dans 12 ateliers animés par les animatrices et animateurs de l'ONG « Le monde selon les femmes », des ONGs universitaires et d'académiques membres du groupe « genre » de l'ARES, les participantes et participants ont apporté leur contribution pour répondre à la question « Comment augmenter le nombre de femmes parmi les personnes boursières de l'ARES? ».

Annie Cornet, professeure à l'ULiège, a effectué une synthèse des ateliers de la matinée. Les chiffres, même s'ils progressent, traduisent encore en 2018 une trop grande disparité : seulement 31% de femmes font partie des programmes de bourses de stage et masters de spécialisation ; 21% de femmes accèdent aux bourses de doctorat et, parmi les bourses de post-doctorat, seulement 6% sont octroyées à des femmes.

Cette restitution a été suivie d'une intervention d'Isabel Yépez Del Castillo de l'UCLouvain sur « L'accès des femmes à l'enseignement supérieur ». Elle a entre autres évoqué une préoccupation fréquente : le désistement. Dans 2/3 des cas de désistement, ce sont des étudiantes qui renoncent à une mobilité internationale. Les statistiques révèlent aussi que la proportion de célibataires bénéficiant d'une bourse est plus importante chez les femmes que chez les hommes, soulignant sans doute qu'une fois en couple, la femme renonce davantage à une mobilité.



Enfin, un cas concret a été présenté par le doctorant Callixte Nizigama de l'UB : «La politique genre au Burundi axée sur l'accès à l'enseignement supérieur».

L'ensemble de la matière recueillie lors de cette journée permettra à l'ARES et à sa commission en charge de la coopération au développement de développer des actions et procédures encore mieux appropriées pour faciliter la mobilité internationale des étudiantes et des enseignantes.

#### 06. 2.5.3 / **Hautes écoles et écoles supérieures des arts davantage impliquées dans les actions de coopération**

Aux côtés des 6 universités de la FWB, les 19 hautes écoles (HE) et les 16 écoles supérieures des arts (ESA) sont de plus en plus impliquées dans le domaine de la coopération académique. Déjà actives dans les programmes de sensibilisation, elles participent en nombre croissant aux appels à projets. Ainsi, 4 hautes écoles ont participé au programme de mobilité durant l'année académique 2018-2019 et ont accueilli 24 stagiaires en provenance des pays partenaires.



À titre d'exemple, l'Institut des Hautes Études des Communications sociales (IHECS) a ainsi reçu en février 2019 quatre stagiaires journalistes du journal Le Souverain, basé à Bukavu dans l'Est de la RD Congo.

Durant trois mois, ces quatre journalistes autodidactes et formés sur le terrain au contact de leur directrice Solange Lusiku (décédée en octobre 2018), ont intégré les cours théoriques et les ateliers pratiques de l'IHECS, tout en rédigeant des articles pour le Bruxelles Bondy Blog. L'expérience a été fortement appréciée par les deux parties, chacune découvrant des contextes d'apprentissage du métier de journaliste fondamentalement différents.

Pour renforcer davantage cette présence des HE et ESA dans les actions de coopération académique menées par l'ARES, un groupe de travail a également été créé en février 2019 avec pour objectif d'améliorer la qualité de la communication et de l'intégration des HE et ESA.

## 06. 3 / LA COOPÉRATION EN BELGIQUE

### 06. 3.1 / 250 BOURSIÈRES ET BOURSIERS DU SUD RENFORCENT LEURS COMPÉTENCES EN BELGIQUE

En Belgique, le programme de l'ARES ambitionne que la coopération académique contribue au développement humain durable pour une société plus inclusive, plus égalitaire et plus ouverte. Il est décliné en 3 axes d'intervention : le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'appui à la politique.

L'axe «Renforcement des capacités» est considéré comme un module d'intervention complémentaire à celui que l'ARES déploie dans les pays partenaires, où l'offre de formations est encore insuffisante.

Dans ce contexte, il est essentiel de soutenir la population étudiante de ces pays dans la poursuite de leur formation académique et leur spécialisation. En 2018-2019, ce sont ainsi 250 candidates et candidats (soit 15% de plus qu'en 2017-2018) qui bénéficient d'une bourse de l'ARES pour suivre l'une des formations sélectionnées parmi celles répondant au mieux aux enjeux actuels du développement. L'un des objectifs poursuivis est que ces boursières et boursiers puissent être des actrices et acteurs de changement et des moteurs de développement de leur pays d'origine.

Se former en Belgique, c'est également rencontrer des collègues belges et internationaux, du même domaine d'expertise, ce qui permet de se professionnaliser.

Enfin, l'ARES et les équipes encadrantes des formations organisent des rencontres et des activités afin de favoriser le réseautage et contribuer au renforcement de la conscience d'une citoyenneté mondiale et solidaire.

Concernant le montant des bourses, il faut signaler que dans le cadre d'un processus d'harmonisation mis en œuvre par les actrices et acteurs de la coopération belge au développement, les montants accordés pour les différents programmes de bourses ont été mis à jour et appliqués à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Cette révision avait pour objectif de mettre en place un système de bourses plus simple et plus clair dont la lecture sera plus compréhensible pour ses bénéficiaires. Il a notamment permis de financer un nombre plus important de bourses au sein des programmes de coopération au développement de l'ARES.

En 2018-2019, une extension du programme ELAN a également été mise en œuvre, permettant des séjours en Belgique de personnes issues des 18 pays partenaires de l'ARES. Grâce à ce financement, 120 bourses supplémentaires ont pu être octroyées, à savoir 83 bourses de doctorats, 13 bourses de postdoctorats au sein des 6 universités et 24 bourses pour suivre une formation au sein de 4 HE de la FWB.

Enfin, l'ARES reste mobilisée par l'un des grands défis de la mobilité internationale : l'équilibre de genre. S'il n'est pas encore atteint, l'ARES constate toutefois que la politique mise en place afin de favoriser les candidatures féminines à qualité égale de dossier permet néanmoins d'obtenir un pourcentage de sélection féminine plus élevée.

### **06. 3.2 / MICROPROJET : LA SEMAINE DE LA SCIENCE ET DES TECHNOLOGIES, LEVIER DE DÉVELOPPEMENT POUR LA JEUNESSE CONGOLAISE**

En avril 2018, à Kinshasa, des étudiantes et étudiants de l'ULB ont contribué à l'organisation de la Semaine de la science et des technologies en RD Congo, organisée par l'ASBL Investing In People. Ce festival est destiné à valoriser les filières scientifiques auprès d'un public étudiant de la capitale congolaise.

Le point de départ de cette initiative est le constat fait par les jeunes belges que les pratiques d'enseignement des sciences en RD Congo étaient très peu interactives, trop théoriques et déconnectées de la réalité.

Afin d'encourager de nouvelles pratiques didactiques et pédagogiques qui suscitent l'intérêt et la curiosité des étudiantes et étudiants congolais-es pour ces filières scientifiques, leurs homologues au sein de l'ULB ont travaillé à la mise en place d'une structure où les élèves autant que leurs professeures et professeurs pourraient venir manipuler du matériel scientifique et technologique, tester des protocoles en chimie, physique et biologie, ou encore expérimenter des principes mathématiques à travers des applications ludiques.

Soutenue par l'ARES à travers ce microprojet, l'édition 2018 a accueilli divers oratrices et orateurs venus d'horizons différents (de l'UNIKIN aussi bien que d'institutions belges) pour parler un langage commun : celui des sciences et de la technologie.

En amont de l'événement, les étudiantes et étudiants du microprojet ont collaboré avec plusieurs écoles secondaires de Kinshasa pour préparer des expériences à présenter lors de cette semaine des sciences.

Ce microprojet a également permis la venue en Belgique des étudiantes et étudiants congolaises afin de participer à un festival scientifique similaire: le printemps des sciences. Ils y ont formé les étudiantes et étudiants belges aux ethnosciences à travers l'apprentissage des Sona Tchokwés (art ancestral qui sert de support à la transmission des savoirs).

Au terme de ce microprojet, et au-delà des partages d'expériences qu'il a permis, les étudiantes et étudiants de l'ULB et de l'UNIKIN ont exprimé leur espoir de susciter des vocations pour les métiers scientifiques et technologiques et, à terme, d'attirer des investisseurs pour dynamiser ce secteur à Kinshasa. Cette perspective doit laisser entrevoir un horizon scientifique plus radieux pour la jeunesse congolaise.

EN SAVOIR + : [www.semainedelasciencerdc.org](http://www.semainedelasciencerdc.org)

### 06. 3.3 / KLIMOS ET WATER NEXUS, DEUX PROGRAMMES DE RECHERCHE INTERUNIVERSITAIRES

Ces deux programmes contribuent à une meilleure prise en compte de l'environnement dans les actions de coopération académique :

#### 06. 3.3.1 / Le groupe de recherche KLIMOS

Mené par la Katholieke Universiteit Leuven (KUL) en collaboration avec des chercheuses et chercheurs de l'ULB, le groupe a mené des recherches sur:

- » la gestion des ressources naturelles pour de multiples services écosystémiques ;

- » le développement de systèmes énergétiques durables et d'infrastructures urbaines ;
- » les innovations en matière de gouvernance et de réforme institutionnelle ;
- » le suivi et l'évaluation de la durabilité.

Les résultats des recherches ont été intégrés dans la boîte à outils KLIMOS pour la conception et l'évaluation des projets. Ils fournissent un soutien stratégique et des conseils sur mesure à la coopération belge au développement. Au niveau de l'ARES, ces outils sont utilisés dans la formulation des projets PRD-PFS pour mieux prendre en compte les impacts environnementaux des projets de coopération académique, dès leur conception.

EN SAVOIR + : [ees.kuleuven.be/klimos](http://ees.kuleuven.be/klimos)

#### 06. 3.3.2 / Le groupe de recherche WATER NEXUS

WATER NEXUS est une plateforme de recherche interuniversitaire coordonnée par l'UCLouvain. Son objectif est de soutenir la coopération belge au développement dans la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de l'eau efficace. Les recherches visent à :

- » cartographier l'expertise belge, les principaux actrices et acteurs (belges et internationaux) et les programmes liés à l'eau dans les pays partenaires ;
- » identifier les moyens par lesquels des actions plus coordonnées et plus cohérentes peuvent être mises en œuvre, et les synergies possibles entre les actrices et acteurs et les programmes ;
- » synthétiser les opportunités, les enjeux et les défis liés à l'eau dans les pays partenaires ;
- » personnaliser une boîte à outils évaluant l'impact des actions de coopération sur l'eau à une échelle spatiale pertinente ;
- » évaluer le potentiel des chaînes de valeur dépendantes de l'eau, et identifier les opportunités et les besoins où le secteur privé peut/



devrait s'engager pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) :

- » identifier le rôle que la coopération belge peut jouer pour contribuer à l'objectif de développement durable 6 (ODD6) et fournir des éléments opérationnels et une expertise pour la conception d'une stratégie de l'eau ;
- » mener des projets de recherche appliquée en rapport avec la coopération belge au développement.

EN SAVOIR + : [www.waternexusbelgium.org](http://www.waternexusbelgium.org)

### 06. 3.4 / LA RECHERCHE EN APPUI À LA POLITIQUE (PSR)

Dans la perspective d'améliorer la pertinence et la performance de la politique belge de coopération au développement par rapport au cadre international du développement durable et solidaire, il a été décidé, à la demande du gouvernement, de faire évoluer le programme ACROPOLIS en programme d'appui à la recherche sur les politiques (PSR).

Depuis janvier 2019, celui-ci ambitionne de fournir périodiquement des résultats de recherche sur des thèmes spécifiques présentant un intérêt pour la DGD, à savoir :

01. Les objectifs de développement durable comme référence ;
02. Le soutien à la politique de genre ;
03. Les défis et opportunités pour une gestion intégrée durable de l'eau dans les pays partenaires ;
04. Le soutien à la politique de développement du secteur privé.

Pendant trois ans (2019-2021), cette expérience pilote interuniversitaire permettra d'expérimenter de nouvelles façons de travailler en élargissant l'expertise, en ouvrant la concurrence, en variant la nature des questions et en variant les modalités de financement.

Pour la DGD, l'intérêt de cette démarche est d'approfondir les connaissances sur des thèmes de première importance dans le cadre de la coopération internationale, nécessitant un renforcement permanent des connaissances et des capacités. Le PSR tient donc également compte de l'inventaire des besoins de formation et des plans de formation de la DGD. Il est mené d'une manière pratique et conviviale permettant des applications pratiques dans la DGD (adoption), ainsi que la diffusion et l'utilisation par des tiers (sensibilisation).

Dans ce cadre, les premières interventions ont été lancées en 2019, à savoir :

#### **a) Un projet long terme (1 an)**

Le projet sélectionné est WATER NEXUS, coordonné par l'UCLouvain. Comme expliqué ci-dessus, son objectif est de soutenir le positionnement de la DGD en tant qu'acteur central pour les questions liées à l'eau dans les pays du Sud.

#### **b) Trois projets court terme (3 mois)**

Coordonnés par l'ULiège, l'ULB et l'Université Saint-Louis - Bruxelles (USL-B), les projets sélectionnés abordent les thématiques suivantes :

- » Challenges and opportunities for the Belgian Development Cooperation in Burkina Faso in the context of insecurity and instability in a protracted crisis;
- » Fostering grassroots entrepreneurship in Burundi;
- » Comprehensive approach to risk analysis and management for Mali.

## 06. 4 / ÉVALUATION DES RÉSULTATS

### 06. 4.1 / L'ÉVALUATION EXTERNE DES PROJETS DE RECHERCHE ET DE FORMATION

En 2018, l'ARES a lancé un processus d'évaluation externe concernant 11 projets de recherche et de formation mis en œuvre dans 9 pays. Ces évaluations portaient sur des projets achevés et dont une poursuite était proposée. Confiées à des expertes et experts externes, elles ont ainsi apprécié les projets selon des critères de qualité du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (pertinence, efficacité, durabilité et impact) et des critères identifiés par l'ARES et la DGD (gouvernance, genre, environnement, droits humains, partenariat et excellence académique et scientifique).

Les thématiques des projets évalués étaient les suivantes :

- » au Burkina Faso : la qualité de l'habitat en brique de terre crue et l'épidémiosurveillance des maladies animales ;
- » au Burundi : la formation doctorale en sciences humaines et sociales ;
- » au Cameroun : la valorisation des argiles ;
- » en Haïti : la caractérisation des crues et de la charge sédimentaire des rivières ;
- » au Niger : la prévention des conflits ;
- » au Pérou : l'intégration du territoire ;
- » en RD Congo : la détection des agents infectieux et la formation doctorale en architecture ;
- » au Sénégal : la productivité des élevages ovins ;
- » au Vietnam : la protection des substrats métalliques.

À travers la réalisation de ces évaluations, l'ARES promeut une approche axée sur l'apprentissage et l'amélioration continue. Les rapports d'évaluation et les réponses managériales qu'ils ont suscitées sont disponibles sur le site de l'ARES.

EN SAVOIR +: [www.ares-ac.be/fr/cooperation-au-developpement/pays-projets/evaluation-des-projets](http://www.ares-ac.be/fr/cooperation-au-developpement/pays-projets/evaluation-des-projets)

### 06. 4.2 / LE PROCESSUS DE CERTIFICATION EN ÉVALUATION EST LANCÉ

L'ARES se lance dans le processus de certification en évaluation. Cette certification sera menée et délivrée par le service de l'évaluation spéciale (SES). Le SES a dans ses attributions pour mission, notamment, de certifier les systèmes d'évaluation interne des acteurs de la coopération belge.

La certification portera sur une autoévaluation par l'organisation de l'ARES (plus spécifiquement de la direction Coopération au développement) de sa capacité propre et de ses performances en évaluation ainsi que sur la remise d'un plan d'amélioration pluriannuel. Les objectifs de cette certification sont multiples :

- » garantir la qualité des évaluations de l'ARES et sa capacité à mener des évaluations ;
- » poursuivre les démarches d'amélioration de la qualité de la gestion des interventions et plus spécialement des systèmes de suivi-évaluation ;
- » se spécialiser petit à petit et donner plus de moyens dans le suivi-évaluation ainsi que dans les évaluations.

### 06. 4.3 / UN FOCUS PARTICULIER SUR L'ÉVALUATION DES PROJETS DE SENSIBILISATION

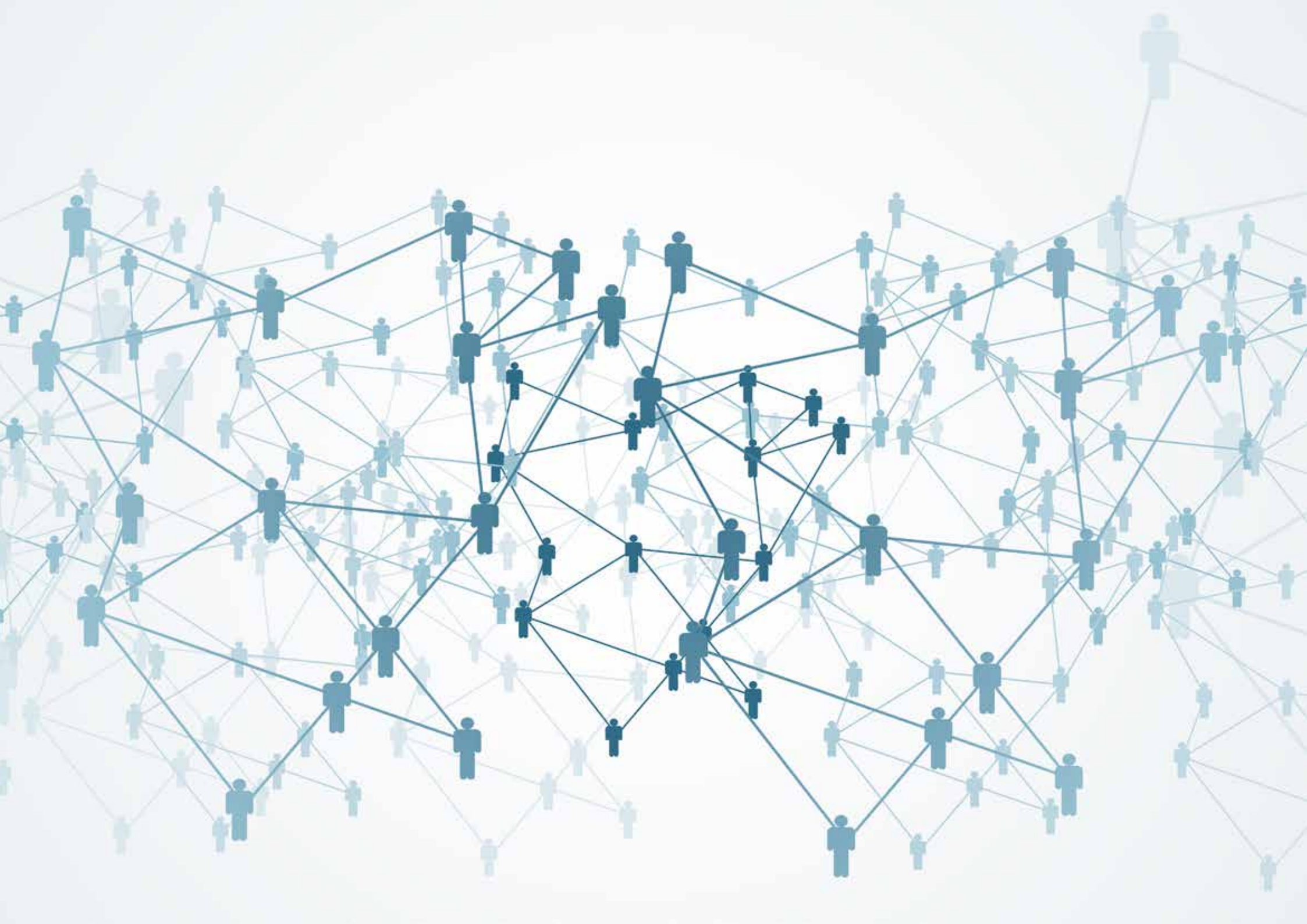
De juin à août 2018, l'ARES a procédé à l'évaluation externe de son outil « Projets de sensibilisation ». Destiné aux HE et aux ESA, cet outil vise à soutenir financièrement les projets de sensibilisation à la coopération au développement et à la formation de citoyen actif et responsable. Dans le cadre d'appel à projets, un financement (maximum de 4500 euros) est octroyé afin de soutenir des activités développées par les académiques .

le personnel, les étudiantes et les étudiants à l'intention de la population étudiante du campus et de la société en général.

En évaluant cet outil, l'ARES cherchait à vérifier la pertinence des actions de sensibilisation menées au sein des établissements et, surtout, à améliorer l'impact de cet instrument.

Plus concrètement, au niveau des projets, l'évaluation a permis d'obtenir un bilan qualitatif pour chacun des dix projets de sensibilisation. À une échelle plus transversale, il était question de recenser les forces et faiblesses de l'outil en termes de communication, de diffusion de l'appel, des moteurs à la participation, des freins, des objectifs, des paradigmes, etc.





# / 07. L'ARES EN ACTION POUR L'INTERNATIONALISATION

## 07.1 / DES ENJEUX ET PERSPECTIVES

Depuis sa mise en place, l'ARES s'est attachée à soutenir l'internationalisation des EES de la FWB, en veillant à respecter l'autonomie et la responsabilité de ceux-ci dans leur développement international. Les actions, projets, programmes de l'ARES s'inscrivent donc en complémentarité des initiatives prises par les EES et requièrent nécessairement d'amener une réelle valeur ajoutée.

Il demeure que le paysage de l'enseignement supérieur en FWB reste très diversifié et cette diversité se reflète également dans l'internationalisation des EES, leurs intérêts, leurs priorités, leurs objectifs ou encore leurs ressources. C'est dans cette perspective que l'ARES vise à renforcer les capacités des EES, en favorisant le développement ou le renforcement d'une internationalisation qui reflète les spécificités de chaque établissement.

Au cours de l'année académique 2018-2019, de nombreux développements internationaux, impactant directement ou indirectement le développement international des établissements, ont été observés. Des évolutions politiques dans certains pays-cibles des établissements – par exemple, le Brésil – les ont amenés à repenser les partenariats existants. La mobilisation sociale sur les enjeux climatiques et environnementaux s'est invitée – bien que de manière encore timide – dans les discussions entre gestionnaires des relations internationales au sein des EES.

Au niveau de l'Union européenne (UE), le Brexit s'est transformé en un mauvais « feuilleton » pour les actrices et acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui doivent envisager la forme que prendront

leurs partenariats malgré l'incertitude de l'issue des négociations. Paradoxalement, cette situation s'inscrit dans un contexte européen très favorable pour le secteur puisque la Commission européenne a déjà donné des signaux clairs sur son ambition pour les prochains programmes « Erasmus+ » et « Horizon 2020 ».

Le gouvernement de la FWB vient d'être installé au terme de la période visée par ce rapport. Considérant le contexte budgétaire, l'ARES et l'ensemble des EES seront également attentifs à la volonté de soutenir l'internationalisation des EES, particulièrement par les outils actuels et futurs gérés par des partenaires prioritaires de l'ARES, tels que Wallonie-Bruxelles International (WBI), le Ministère de la FWB (MFWB) et, dans une moindre mesure, l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements à l'étranger (AWEx).

Considérant ces différents éléments internes et externes, les actions menées par l'ARES, avec la Commission des relations internationales (CRI), se sont concentrées sur deux axes : le développement de la diplomatie académique et le renforcement des capacités des EES.

## 07.2 / LA DIPLOMATIE ACADÉMIQUE

### 07.2.1 / L'ARES ET L'EUROPE

Avec l'initiative des « Universités européennes », l'UE a souhaité donner une nouvelle impulsion à la collaboration académique et scientifique en Europe. Un peu plus de trente ans après le lancement du programme « Socrates » (aujourd'hui « Erasmus+ »), l'UE ambitionne de faire émerger de véritables universités européennes, qui se caractériseraient par des campus européens, une mobilité physique et virtuelle accrue, des programmes d'études conjoints, des structures de gouvernance commune, etc.

À l'instar de quelques États membres, dont la France et l'Allemagne, le gouvernement de la FWB a dégagé un budget d'un demi-million d'euros pour soutenir financièrement les EES dans le cadre de cette initiative. Convaincus de la pertinence de soutenir des partenariats stratégiques – au-delà même de l'initiative des universités – les EES ont incité les responsables politiques à octroyer une subvention forfaitaire de maximum 100 000 euros à tout établissement de la FWB qui aura répondu à l'appel européen. Ainsi, trois universités (UCLouvain, ULB et ULiège) ayant répondu à l'un des deux appels de la Commission européenne bénéficieront donc de la subvention.

Lors du premier appel, 54 projets d'« universités européennes » réunissant près de 300 établissements d'enseignement supérieur ont été proposés, parmi lesquels seulement 17 alliances ont été sélectionnées. Parmi les 17 projets sélectionnés se retrouve l'« Alliance universitaire civique européenne – CIVIS » portée par l'ULB ainsi que 7 autres partenaires allemand, espagnol, français, grec, italien, roumain et suédois. Les résultats du 2<sup>e</sup> appel seront communiqués en juin 2020.

L'ARES souhaite engager un dialogue avec le gouvernement de la FWB pour envisager une pérennité dans le financement des alliances sélectionnées, mais aussi le soutien à des projets d'internationalisation qui ne s'inscrivent pas directement dans les universités européennes.

Si les « universités européennes » et les perspectives d'accroissement significatif des budgets européens alloués aux programmes d'éducation, de recherche et d'innovation sont un signal très positif pour les EES de la FWB, l'issue du Brexit demeure un enjeu majeur pour la coopération académique et scientifique.

À la demande du gouvernement précédent de la FWB, une étude a été réalisée par le Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL) sur l'impact du Brexit sur la coopération en recherche et innovation en Europe. Avec le F.R.S.-FNRS, la Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR) et WBI, l'ARES a participé au comité de pilotage de cette étude. Dans ses conclusions, l'étude souligne que les chercheuses et chercheurs de la FWB ne se montrent pas inquiets d'un possible retrait du Royaume-Uni – et donc d'une non-participation de leurs partenaires britanniques au programme « Horizon 2020 ». En effet, elles/ils estiment disposer de réseaux assez larges, construits avec d'autres partenaires (en particulier français, néerlandais ou allemands) encore plus essentiels que nos voisins d'outre-Manche.

L'inquiétude des EES de la FWB est par contre bien plus grande en ce qui concerne la mobilité soutenue par le programme « Erasmus+ ». En effet, le Royaume-Uni constitue la 3<sup>e</sup> destination des étudiantes et étudiants de la FWB et le possible retrait britannique du programme aurait un impact majeur. C'est pourquoi le Conseil supérieur de la mobilité (CSM), avec l'appui de l'ARES, a discuté des possibilités de garantir le financement de ces programmes de mobilité par le Fond d'aide de la mobilité étudiante. De manière générale, l'ARES entretient des contacts étroits avec son agence « sœur » britannique, Universities UK, ainsi qu'avec l'Ambassade du Royaume-Uni à Bruxelles pour être informée de manière continue des développements concernant le Brexit.

Les EES de la FWB, par l'intermédiaire de l'ARES, maintiennent des contacts fréquents avec la Commission européenne afin de défendre leurs intérêts quant au futur du programme « Erasmus+ ».

Bien qu'aucune position formelle n'ait été formulée, les points d'attention portent essentiellement sur la simplification de la gestion du programme ainsi que sur la révision de l'outil de mobilité international de crédits.

Enfin, deux directives essentielles pour l'internationalisation des établissements sont en cours de transposition par l'État belge : la directive dite « permis unique » et la directive dite « chercheurs ». Le retard dans la transposition et sa complexité due à la structure fédérale belge posent des défis majeurs pour les EES de la FWB, qui craignent de perdre leur attractivité à l'égard de la population étudiante, des chercheurs, chercheurs et des professeures et professeurs non-européens du fait de la complexité et de la lourdeur des procédures pour entrer et séjourner sur le territoire belge. Avec le CRef, le F.R.S.-FNRS et WBI, l'ARES a rédigé une note de synthèse expliquant les procédures en vigueur et leurs impacts auprès des différents services des EES de la FWB en charge notamment de la recherche, des relations internationales et de la gestion des ressources humaines.

### 07.2.2 / L'ARES ET LA FRANCOPHONIE

Si l'anglais est incontestablement la lingua academica, les EES de la FWB entretiennent des relations privilégiées avec leurs partenaires francophones. Ainsi, plusieurs projets ont été menés afin de soutenir de manière plus globale cet « espace » francophone de l'enseignement supérieur.

WBI consacrant l'année 2018 au Maroc, près d'une cinquantaine de représentantes et représentants des EES de la FWB ont accompagné en novembre le ministre Jean-Claude Marcourt pour une mission académique et scientifique de trois jours à Rabat. Cette visite a été l'occasion d'organiser le 1<sup>er</sup> forum académique Maroc - Wallonie-Bruxelles portant sur les perspectives pour un partenariat renforcé et novateur. Ce forum a permis d'offrir un cadre de dialogue structuré aux EES pour s'informer et échanger sur les évolutions des paysages de l'enseignement supérieur des deux pays et d'envisager le renforcement des collaborations. En conclusion de ce forum, les représentantes et représentants marocains et de

Wallonie-Bruxelles ont convenu de se rencontrer lors d'un second forum à Bruxelles en 2020.

Les EES de la FWB et l'ARES ont poursuivi leur rôle moteur au sein du Groupe des responsables des relations internationales des institutions francophones d'enseignement supérieur (GRRIF). Après trois éditions qui se sont tenues successivement à Montréal, Bruxelles et Lausanne, le 4<sup>e</sup> séminaire du GRRIF s'est déroulé pour la première fois dans un pays du Sud, en Tunisie, démontrant une nouvelle fois l'ouverture de cet espace de dialogue entre « les Nord(s) » et « les Sud(s) ». Cette année, les personnes participantes ont eu l'occasion d'aborder une thématique plus transversale, à savoir les liens entre l'autonomie des institutions et leur internationalisation. Les échanges ont ainsi montré des différences significatives dans la capacité à développer, à mettre en œuvre ou à renforcer son internationalisation du fait d'une autonomie très variable d'un établissement à l'autre.

En suivi de cette rencontre, les EES de la FWB ont souhaité proposer une visite d'étude aux partenaires tunisiens afin d'approfondir les échanges qui se sont tenus à l'Université de La Manouba, mais également de développer, voire renforcer, les collaborations existantes. Cette visite d'étude a eu lieu en décembre 2019.

Dans le cadre de l'excellente collaboration avec l'Ambassade de France à Bruxelles, les deuxième rencontres franco-belges des écoles d'arts ont été organisées avec le soutien de l'ARES à Nîmes. Pendant trois jours, plus de septante représentantes et représentants d'écoles françaises, de Flandre et de la FWB – dont une dizaine d'ESA – ont échangé sur la relation des écoles aux professions de l'art et, plus largement, à l'espace social. Lors d'ateliers de travail, les participantes et participants ont discuté plus longuement sur les partenariats artistiques entre la France et la Belgique, le positionnement des écoles d'arts dans la société ou encore le futur de la scène artistique.

La formalisation d'un accord entre l'Association française des écoles supérieures d'art et l'ARES est envisagée comme un possible levier pour renforcer les partenariats, dans les deux sens, entre la France et la FWB.

### 07. 2.3 / L'ARES ET LE RESTE DU MONDE

À l'échelle mondiale, l'intensité des collaborations et partenariats n'a pas faibli, soutenue par différents instruments, et particulièrement dans une perspective de renforcer la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur de la FWB.

La collaboration avec Wallonie-Bruxelles Campus (WB Campus) reste très fructueuse, en particulier en ce qui concerne les actions d'attractivité. Ainsi, les EES et l'ARES ont participé aux grands rendez-vous institutionnels en Europe, en Amérique du Nord et en Asie : la European Association for International Education (EAIE) à Genève en septembre 2018, la Asia-Pacific Association for International Education (APAIE) à Kuala Lumpur en mars 2019 et l'Association of International Educators (NAFSA) à Washington D.C. en mai 2019.

De plus, la collaboration entre l'ARES et WB Campus a été très importante dans la mise en place de la nouvelle composante du réseau extérieur de WBI, à savoir les agentes et agents de liaison académique et culturelle (ALAC). À la demande de WBI et de WB Campus, les EES de la FWB et l'ARES ont participé de manière active à la formation de ces 11 agentes et agents avant leur affectation dans leur pays d'accueil. L'objectif était de leur permettre de comprendre au mieux les intérêts, les défis et les réalités du monde de l'enseignement supérieur. Ainsi, ont été présentées et discutées des thématiques telles que les stratégies d'internationalisation, la gestion de la mobilité, les admissions des étudiantes et étudiants étrangers, la codiplômation, la cotutelle de thèse, etc.

Pour la région d'Asie-Pacifique, l'ARES a géré pour la 3<sup>e</sup> année consécutive le programme de bourses de mobilité « ASEM-DUO (Asia-Europe Meeting Duo) ».

Ce programme, qui a pour but de promouvoir la mobilité équilibrée entre la FWB et l'Asie, finance des séjours de mobilité « par paire » de professeurs et professeurs et chercheuses et chercheurs. La bourse de mobilité, qui peut durer d'un à trois mois, s'adresse au corps enseignant, aux chercheuses et chercheurs travaillant dans tous les domaines d'enseignement et de recherche au sein de tous les EES de la FWB. Pour l'appel 2019-2020, 14 projets ont été déposés et 10 ont été retenus par le jury. L'attrait du programme demeure très élevé même si certaines modalités semblent poser des difficultés aux bénéficiaires, notamment en ce qui concerne la durée minimale exigée pour la mobilité.

La collaboration avec l'Asie a également été marquée par la visite d'État en Corée du Sud en mars 2019. Du fait de l'excellence de ses institutions, ce pays constitue une des cibles prioritaires des universités et autres établissements de la FWB. Cet intérêt avait déjà été démontré en 2016 à l'occasion d'une mission interinstitutionnelle organisée par l'ARES. Le volet académique de cette visite d'État aura permis aux actrices et acteurs académiques et scientifiques de mettre en lumière leurs collaborations dans des thématiques cruciales pour le futur de notre société : intelligence artificielle, développement durable et smart cities.

En Amérique du Nord, et avec le Canada en particulier, les difficultés rencontrées par les étudiantes et étudiants de la FWB – et dans une moindre mesure par les chercheuses chercheurs, professeuses et professeurs – pour effectuer un stage au Canada restent majeures. Toutefois, des négociations ont été lancées entre les autorités canadiennes et belges en vue de l'adoption d'un accord sur la mobilité des jeunes. L'ARES a d'initiative pris part aux travaux en cours coordonnés par WBI afin que soient pris en considération les intérêts des EES de la FWB.

Enfin, de manière plus globale, l'ARES s'est engagée dans une réflexion sur le développement de partenariats avec des organisations ou structures similaires ou actives dans des champs d'action également couverts par l'ARES.



Considérant la collaboration déjà existante, une affiliation à l'Association internationale des universités (AIU) devrait se concrétiser à l'automne 2019, de même qu'auprès du Groningen Declaration Network qui rassemble des partenaires du monde entier travaillant sur la digitalisation des données étudiantes. Des rapprochements avec des structures dans des pays ou régions cibles tels que la Corée du Sud, le Québec, Taïwan pourraient se concrétiser en 2020.

### 07. 3 / LE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

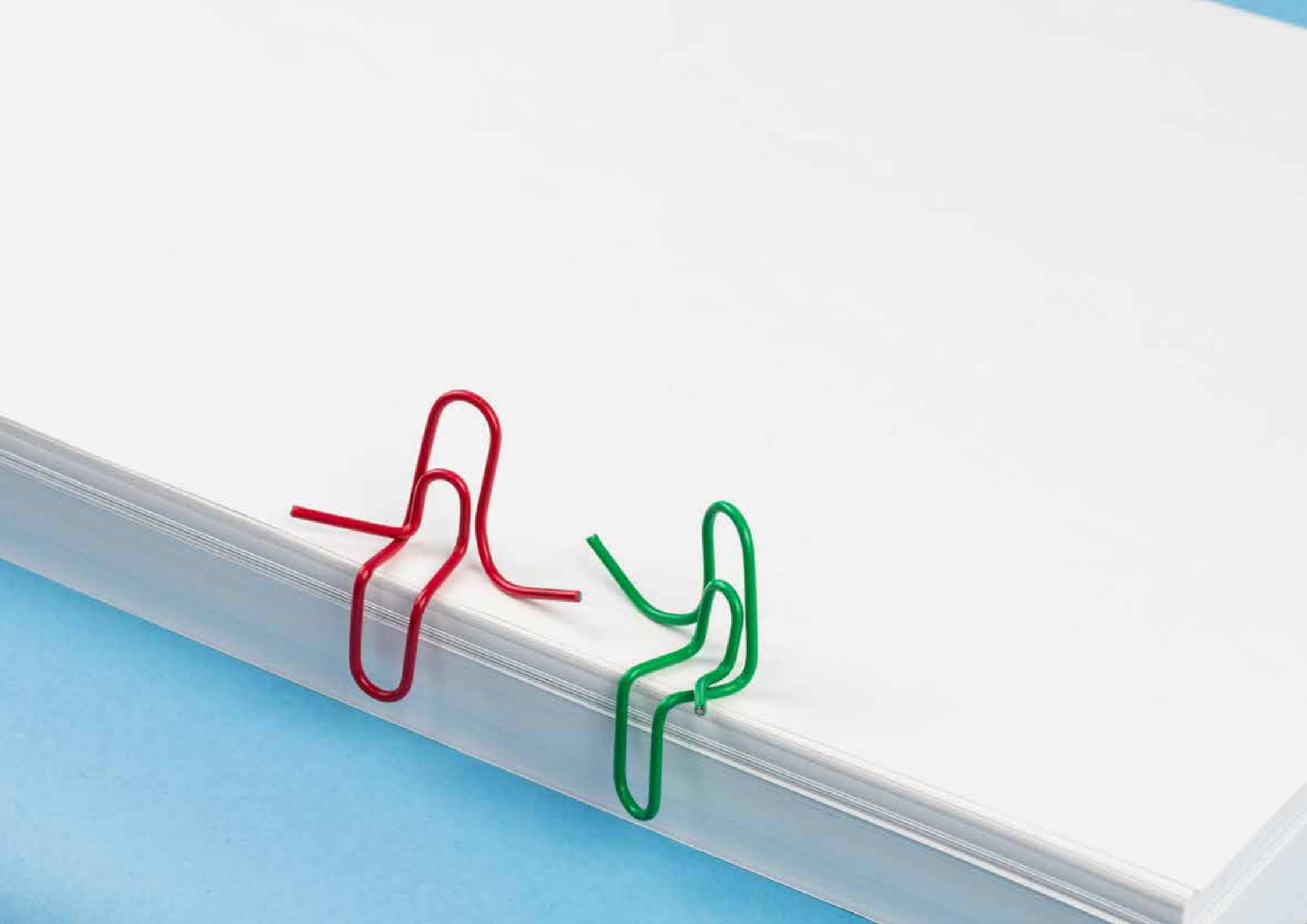
Comme indiqué en introduction de ce chapitre, afin de renforcer une internationalisation qui reflète les spécificités, les objectifs, les priorités de chaque établissement, l'ARES souhaite consolider, de manière transversale, les capacités des EES afin qu'ils puissent développer et mettre en œuvre leur stratégie internationale.

Ainsi, en conclusion des travaux sur l'intégration des personnes réfugiées par et dans l'enseignement supérieur et le soutien aux chercheuses et chercheurs et académiques en danger, la cartographie des initiatives prises par les EES a été publiée. Cette cartographie doit pouvoir inspirer d'autres établissements, mais aussi amener les responsables politiques à adopter des mesures structurelles pour répondre à ces problématiques. Dans les prochains mois, l'ARES souhaite fournir des informations multilingues ciblant les personnes réfugiées sur le site [mesetudes.be](http://mesetudes.be) pour notamment les aider dans leurs procédures administratives. L'ARES reviendra également vers le gouvernement de la FWB afin de discuter de possibles outils financiers pour soutenir les chercheuses et chercheurs et académiques en danger.

Le développement d'une stratégie d'internationalisation constitue un enjeu essentiel pour de nombreux établissements. C'est pourquoi l'ARES, en étroite collaboration avec la DGESVR, finalise l'actualisation de l'outil «DIES» (ou «Descripteurs d'internationalisation d'enseignement supérieur»).

Cet outil repose sur une centaine de descripteurs non-prescriptifs et transversaux de l'internationalisation. Plus de cinq ans après la publication de la première version de cet outil, il s'avérait nécessaire de l'actualiser, mais également d'en faciliter l'utilisation par les EES. L'ARES, sur la suggestion des établissements lors d'ateliers de travail, envisage un développement de l'outil qui permettrait à tout établissement de s'autoévaluer sur la base des descripteurs. La publication de l'outil et sa dissémination sont prévues au printemps 2020.

Enfin, les EES ont proposé que soit organisée une formation à destination de leurs gestionnaires des relations internationales ayant un profil junior. Les principaux objectifs sont de faire acquérir aux participantes et participants de nouvelles connaissances et compétences pertinentes et utiles dans leur travail quotidien, de favoriser l'échange de pratiques, d'expériences, d'expertise, et de faciliter le réseautage entre ces gestionnaires internationaux issus de différents EES ainsi qu'avec d'autres membres actifs de l'enseignement supérieur en FWB. Bien qu'initialement prévue à l'été 2019, la première édition de ce séminaire de formation s'est tenue en janvier 2020.



# **/ 08. ANNEXES**

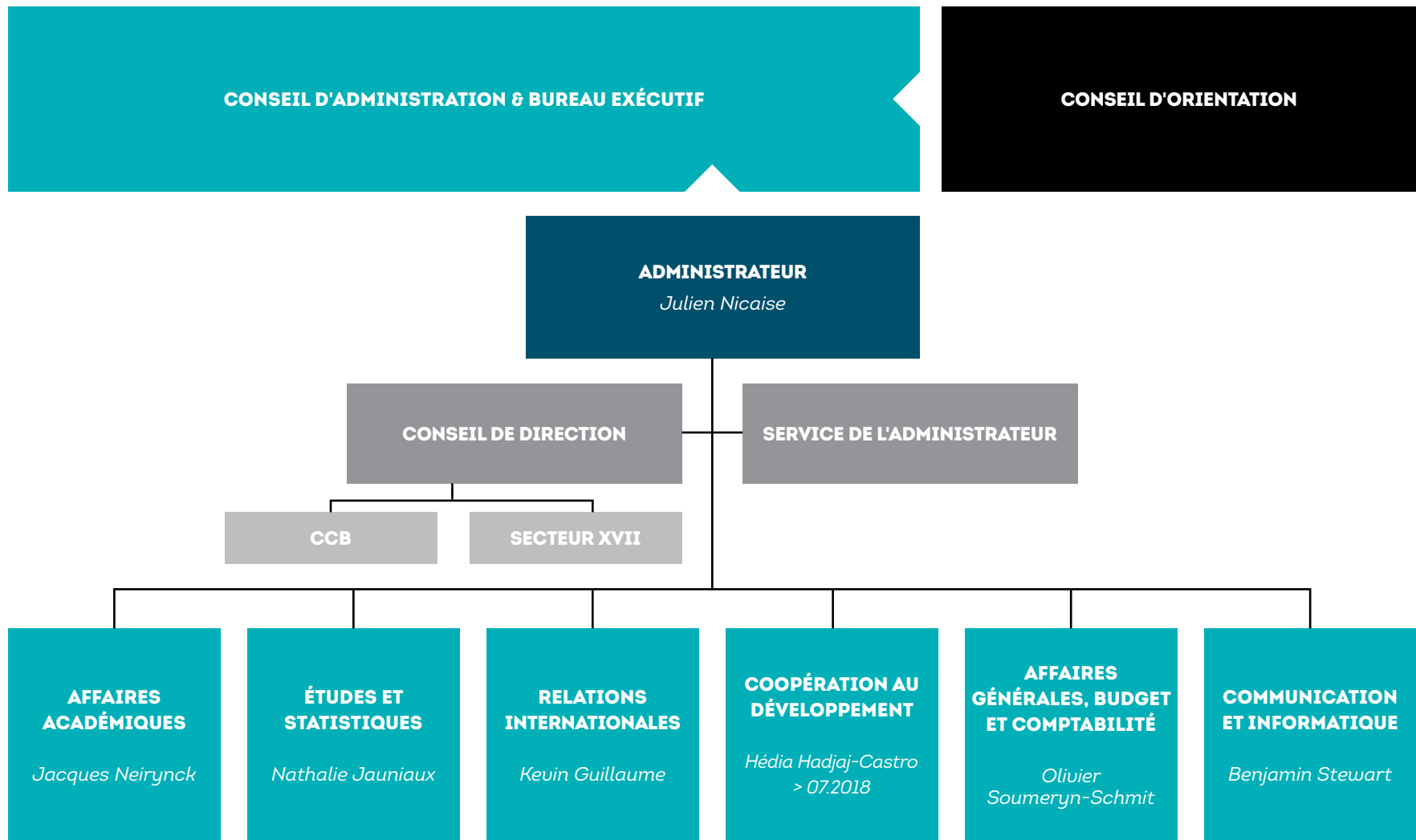
## 08.1 / ANNEXE 1 - AVIS

- » Avis 2018-12 - 09/10/2018 : Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1991 relatif aux fonctions, charges et emplois des membres des personnels de l'enseignement de promotion sociale
- » Avis 2018-13 - 09/10/2018 : Avant-projet de décret modifiant la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires, le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et modifiant le décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études
- » Avis 2018-14 - 05/11/2018 : Avant-projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité, aux fonds budgétaires, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'enfance, à l'enseignement obligatoire, aux bâtiments scolaires, au financement des infrastructures destinées à accueillir la cité des métiers de Charleroi, à la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants
- » Avis 2018-15 - 18/12/2018 : Résolution visant à soutenir la mise en place de plans stratégiques numériques dans les établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles
- » Avis 2018-16 - 18/12/2018 : Demandes d'habilitations 2018
- » Avis 2019-01 - 22/01/2019 : Avant-projet de décret organisant la fusion entre l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis - Bruxelles et organisant l'intégration de l'Institut des Hautes Études des Communications Sociales de la Haute École Galilée à l'Université libre de Bruxelles
- » Avis 2019-02 - 12/02/2019 : Demande de transfert du type long de la catégorie technique de la Haute École Léonard de Vinci vers la Haute École « Groupe ICHEC - ISC Saint Louis - ISFSC »
- » Avis 2019-03 - 12/02/2019 : Avant-projet d'arrêté portant exécution du décret du 28 juin 2018 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et visant à la transparence des établissements non reconnus
- » Avis 2019-04 - 12/02/2019 : Demandes de codiplômations pour le bachelier de spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique
- » Avis 2019-05 - 02/04/2019 : Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du 21 septembre 2016 fixant la condition peu aisée des candidats à une allocation d'études ainsi que les critères servant à déterminer les montants des allocations d'études et avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la procédure d'introduction des demandes d'allocations d'études supérieures ainsi que les conditions de leur octroi
- » Avis 2019-06 - 17/04/2019 : Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'introduction et d'examen des recours visés au chapitre VII du décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap
- » Avis 2019-07 - 29/04/2019 : Formation initiale des enseignants. Demande d'habilitations
- » Avis 2019-08 - 25/06/2019 : Changement de partenaire dans une codiplomation - Bachelier en Management du tourisme et des loisirs (IEPSCF Uccle)

- » Avis 2019-09 - 25/06/2019 : Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant composition du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux hautes écoles
- » Avis 2019 - 17/12/2019 : Avis sur l'offre d'études et de formation



**08. 2 / ANNEXE 2 - ORGANIGRAMME DE L'ARES (09.2019)**



## 08. 3 / ANNEXE 3 - COMPOSITION DES INSTANCES DE DÉCISION DE L'ARES (09.2019)

### 08. 3.1 / CONSEIL D'ADMINISTRATION

EFFECTIFS		SUPPLÉANTS		
Jean-Pierre Hansen		Président		
Recteurs des universités				
Yvon Englert	ULB	Vice-président	Nathalie Vaeck	ULB
Pierre Wolper	ULiège		Jean Winand	ULiège
Vincent Blondel	UCLouvain		Isabelle Durant	UCLouvain
Philippe Dubois	UMONS		Marc Labie	UMONS
Pierre Jadoul	USL-B		Sébastien Van Drooghenbroeck	USL-B
Naji Habra	UNamur		Annick Saertenaer	UNamur
Représentants des hautes écoles				
Vinciane De Keyser	FEDESUC		Nicole Bardaxoglou	HELB - Ilya Prigogine
Denis Dufrane	HEH	Vice-président	Giovanni Sutera	HE Charlemagne
Salvatore Anzalone	DGEPL		Marie-France Marlière	HEPN
Pascal Lambert	HEPHC		Dominique Daems	HE Francisco Ferrer
Alexandre Lodez	HELMo		Brigitte Chanoine	HE « Groupe ICHEC - ISC Saint-Louis - ISFSC »
Colette Malcoprs	EPHEC		Marylène Pierret	HENaLLux

## EFFECTIFS

## SUPPLÉANTS

## Représentants des écoles supérieures des arts

Laurent Gross	INSAS	Vice-président	Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles
Marc Streker	ESA Saint-Luc Bruxelles		Daphné De Hemptinne	ARBA Bruxelles

## Représentants de l'enseignement supérieur de promotion sociale

Willy Monseur	Conseil général de l'EPS		Yves André	IEPSCF de Jemappes
Stéphane Heugens	Conseil général de l'EPS	Vice-président	Yves Dechevez	Conseil général de l'EPS

## Représentants du personnel proposés par les organisations syndicales

Olivier Bouillon	CGSP		Stéphanie Bertrand	CGSP
Sophie Goldmann	sel - SETCA		Sylvie Vanderheyden	FGTB
Jean Bernier	CSC-Enseignement		Pierre Boulanger	CSC-Enseignement
Didier Lebbe	CNE		Xavier Lorent	CSC-Services publics
Michel Popijn	SLFP-Enseignement		Pierre-Jean Delvoye	SLFP-Enseignement
Marc Mansis	APPEL		Claire Gislain	APPEL

## Représentants des étudiants

Chems Mabrouk	FEF		Ilias Karavidas	FEF
Kevin Jennequin	FEF		Jessyca Mukendy	FEF
Manon Sperati	FEF		Johan Paez Delgado	FEF
Kevin Avril	FEF		Doriane Mugisha	FEF



## EFFECTIFS

## SUPPLÉANTS

## Membres avec voix consultative

Véronique Halloin	F.R.S.-FNRS	Secrétaire générale
Étienne Gilliard	DGESVT	Directeur général ad interim
Lise-Anne Hanse	Commission de pilotage du système éducatif	Présidente
Jean-Christophe Renauld	CPS Wallonie	Président
Marcel Miller	Conseil d'orientation de l'ARES	Président
Daniele Carati	CPS-RBC	Président

## Commissaire du Gouvernement

Toni Pelosato

## Administrateur

Julien Nicaise                      ARES

## 08. 3.2 / BUREAU EXÉCUTIF

EFFECTIFS		SUPPLÉANTS	
<b>Président</b>			
Jean-Pierre Hansen			
<b>Vice-présidents</b>			
Yvon Englert	ULB	Nathalie Vaeck	ULB
Denis Dufrane	HEH	Salvatore Anzalone	DGEPL
Laurent Gross	INSAS	Marc Streker	ESA Saint-Luc Bruxelles
Stéphane Heugens	Conseil général de l'EPS	Willy Monseur	Conseil général de l'EPS
Représentants du personnel proposés par les organisations syndicales			
Olivier Bouillon	CGSP	Sophie Goldmann	sel - SETCA
Jean Bernier	CSC-Enseignement	Didier Lebbe	CNE
Représentants des étudiants			
Chems Mabrouk	FEF	Manon Sperati	FEF
Commissaire du Gouvernement			
Toni Pelosato			
Administrateur			
Julien Nicaise	ARES		

## 08. 4 / ANNEXE 4 - MEMBRES DU PERSONNEL (09.2018 - 09.2019)

### Administrateur

**Julien Nicaise**

[julien.nicaise@ares-ac.be](mailto:julien.nicaise@ares-ac.be)

### Service de l'Administrateur

**Fatma Araci**

[fatma.araci@ares-ac.be](mailto:fatma.araci@ares-ac.be)

**Louis Jamar**

[louis.jamar@ares-ac.be](mailto:louis.jamar@ares-ac.be)

**Nadège Terwagne**

[nadege.terwagne@ares-ac.be](mailto:nadege.terwagne@ares-ac.be)

### Affaires générales, budget et comptabilité

**Olivier Soumeryn-Schmit / Direction**

[olivier.soumeryn@ares-ac.be](mailto:olivier.soumeryn@ares-ac.be)

**Mariam Ahmed**

[mariam.ahmed@ares-ac.be](mailto:mariam.ahmed@ares-ac.be)

**Nadia Al Morabet**

[nadia.almorabet@ares-ac.be](mailto:nadia.almorabet@ares-ac.be)

(Wafaa Azmar)

En interruption de carrière

**Dominique Biloque**

[dominique.biloque@ares-ac.be](mailto:dominique.biloque@ares-ac.be)

(Ekaterina Dibin)

Détachée < 04.2017

**Nathalie Di Nunzio (< 03.2019)**

[nathalie.dinunzio@ares-ac.be](mailto:nathalie.dinunzio@ares-ac.be)

**Francis Ekaba**

[francis.ekaba@ares-ac.be](mailto:francis.ekaba@ares-ac.be)

**Aïcha El Hachmioui**

[aicha.elhachmioui@ares-ac.be](mailto:aicha.elhachmioui@ares-ac.be)

(Laura Forrest)

Détachée < 05.2016

**Raoul Hervy**

[raoul.hervy@ares-ac.be](mailto:raoul.hervy@ares-ac.be)

**Teddy Kimputu**

[teddy.kimputu@ares-ac.be](mailto:teddy.kimputu@ares-ac.be)

**Benoît Kints**

[benoit.kints@ares-ac.be](mailto:benoit.kints@ares-ac.be)

**Véronique Mathieu**

[veronique.mathieu@ares-ac.be](mailto:veronique.mathieu@ares-ac.be)

**Vanessa Obrecht (< 02.2019)**

[vanessa.obrecht@ares-ac.be](mailto:vanessa.obrecht@ares-ac.be)

**Artina Robaj**

[artina.robaj@ares-ac.be](mailto:artina.robaj@ares-ac.be)

**Stéphanie Rogge**

[stephanie.rogge@ares-ac.be](mailto:stephanie.rogge@ares-ac.be)

**Hassna Saïfi**

[hassna.saifi@ares-ac.be](mailto:hassna.saifi@ares-ac.be)

(Jonida Shaljani)

> 01.2019

**Alpha Sow (< 02.2019)**

[alpha.sow@ares-ac.be](mailto:alpha.sow@ares-ac.be)

(Valentine Vraux)

> 01.2019

**Séverine Vanbellinghen**

[severine.vanbellinghen@ares-ac.be](mailto:severine.vanbellinghen@ares-ac.be)

## Affaires académiques

**Jacques Neiryndck** / Direction

[jacques.neiryndck@ares-ac.be](mailto:jacques.neiryndck@ares-ac.be)

Cathy Bodson (< 08.2020)

[cathy.bodson@ares-ac.be](mailto:cathy.bodson@ares-ac.be)

(Catherine Ceuppens)

> 01.2019

François Carlier

[francois.carlier@ares-ac.be](mailto:francois.carlier@ares-ac.be)

(Chloé Daelman)

> 07.2019

Pauline Deprez (< 07.2019)

[pauline.deprez@ares-ac.be](mailto:pauline.deprez@ares-ac.be)

François Dufays

[francois.dufays@ares-ac.be](mailto:francois.dufays@ares-ac.be)

(Maryline Ledoux)

> 04.2019

Cosmina Ghebaeur

[cosmina.ghebaeur@ares-ac.be](mailto:cosmina.ghebaeur@ares-ac.be)

Lise-Anne Hondekyn

[lise-anne.hondekyn@ares-ac.be](mailto:lise-anne.hondekyn@ares-ac.be)

Dominique Janssens (< 04.2019)

[dominique.janssens@ares-ac.be](mailto:dominique.janssens@ares-ac.be)

Caroline Jauniaux (< 06.2019)

[caroline.jauniaux@ares-ac.be](mailto:caroline.jauniaux@ares-ac.be)

Laurent Lepère

[laurent.lepere@ares-ac.be](mailto:laurent.lepere@ares-ac.be)

Maria Moreno

[maria.moreno@ares-ac.be](mailto:maria.moreno@ares-ac.be)

Bernadette Naedts

[bernadette.naedts@ares-ac.be](mailto:bernadette.naedts@ares-ac.be)

Marie-Pierre Nicolas

[marie-pierre.nicolas@ares-ac.be](mailto:marie-pierre.nicolas@ares-ac.be)

Sabrina Piccini (< 08.2019)

[sabrina.piccini@ares-ac.be](mailto:sabrina.piccini@ares-ac.be)

Xavier Rosy (< 05.2019)

[xavier.rosy@ares-ac.be](mailto:xavier.rosy@ares-ac.be)

Arnaud Salmon

[arnaud.salmon@ares-ac.be](mailto:arnaud.salmon@ares-ac.be)

Noémie Solheid

[noemie.solheid@ares-ac.be](mailto:noemie.solheid@ares-ac.be)

Alison Spoiden

[alison.spoiden@ares-ac.be](mailto:alison.spoiden@ares-ac.be)

Marie Welsch

[marie.welsch@ares-ac.be](mailto:marie.welsch@ares-ac.be)

## Coopération au développement

**Hédia Hadjaj-Castro** / Direction (< 07.2018)

[hedia.hadjaj@ares-ac.be](mailto:hedia.hadjaj@ares-ac.be)

### Secrétariat

(Maïté Jusniaux)

> 11.2018

Stéphanie Bogaerts (< 01.2019)

[stephanie.bogaerts@ares-ac.be](mailto:stephanie.bogaerts@ares-ac.be)

Véronique Mathieu

[veronique.mathieu@ares-ac.be](mailto:veronique.mathieu@ares-ac.be)

Laetitia Mouyart

[laetitia.mouyart@ares-ac.be](mailto:laetitia.mouyart@ares-ac.be)

### Stratégie et méthodologie

(Pascale Caes)

En interruption de carrière

Selma Mitri (< 02.2019)

[selma.mitri@ares-ac.be](mailto:selma.mitri@ares-ac.be)

<b>Appui institutionnel</b>		
Tanguy Goethals Coordination Bolivie, Équateur, Pérou <a href="mailto:tanguy.goethals@ares-ac.be">tanguy.goethals@ares-ac.be</a>	Simon Hemptinne RD Congo, Niger <a href="mailto:simon.hemptinne@ares-ac.be">simon.hemptinne@ares-ac.be</a>	Christine Leroy Burundi, Rwanda, Maroc, Haïti <a href="mailto:christine.leroy@ares-ac.be">christine.leroy@ares-ac.be</a>
Pierre Martinot Madagascar, Niger <a href="mailto:pierre.martinot@ares-ac.be">pierre.martinot@ares-ac.be</a>	Amélie Schnock Asie, Bénin, Burkina Faso <a href="mailto:amelie.schnock@ares-ac.be">amelie.schnock@ares-ac.be</a>	Thao Lê (< 03.2019) Appui institutionnel <a href="mailto:thao.le@ares-ac.be">thao.le@ares-ac.be</a>
<b>Projets de recherche et de formation pour le développement</b>		
<b>Murielle Andersson</b> Coordination <a href="mailto:murielle.andersson@ares-ac.be">murielle.andersson@ares-ac.be</a>		
Rola Abboud <a href="mailto:rola.abboud@ares-ac.be">rola.abboud@ares-ac.be</a>	Fanny Bernard <a href="mailto:fanny.bernard@ares-ac.be">fanny.bernard@ares-ac.be</a>	(Anne-Marie Decoster) > 10.2018
(Marie-Camille Mortelmans) 03.2019 - 06.2019	Alisson Pechon (< 03.2019) <a href="mailto:alisson.pechon@ares-ac.be">alisson.pechon@ares-ac.be</a>	Véronique Schmit <a href="mailto:veronique.schmit@ares-ac.be">veronique.schmit@ares-ac.be</a>
<b>FRSD, Bourses et Frais de formation</b>		
<b>Noémie Nyst</b> Coordinatrice <a href="mailto:noemie.nyst@ares-ac.be">noemie.nyst@ares-ac.be</a>		
Maryvonne Aubry Bourses <a href="mailto:maryvonne.aubry@ares-ac.be">maryvonne.aubry@ares-ac.be</a>	(Corentin Dangoisse) > 02.2019	Simon Hemptinne Frais de formation <a href="mailto:simon.hemptinne@ares-ac.be">simon.hemptinne@ares-ac.be</a>
(Boris Le Polain) > 11.2018	Camille Roegiers FRSD <a href="mailto:camille.roegiers@ares-ac.be">camille.roegiers@ares-ac.be</a>	Séverine Vanbellinghen Bourses <a href="mailto:severine.vanbellinghen@ares-ac.be">severine.vanbellinghen@ares-ac.be</a>

## Relations internationales

**Kevin Guillaume** / Direction  
[kevin.guillaume@ares-ac.be](mailto:kevin.guillaume@ares-ac.be)

Élodie Decostre (< 06.2019)  
[elodie.decostre@ares-ac.be](mailto:elodie.decostre@ares-ac.be)

Florence Maertens  
[florence.maertens@ares-ac.be](mailto:florence.maertens@ares-ac.be)

(Mireille Matton)  
> 07.2019

Hassna Saïfi  
[hassna.saifi@ares-ac.be](mailto:hassna.saifi@ares-ac.be)

(Rachel Vandewynckel)  
> 08.2019

## Études et statistiques

**Nathalie Jauniaux** / Direction  
[nathalie.jauniaux@ares-ac.be](mailto:nathalie.jauniaux@ares-ac.be)

Bénédicte Champagne  
[benedicte.champagne@ares-ac.be](mailto:benedicte.champagne@ares-ac.be)

Loïc Legros (< 03.2019)  
[loic.legros@ares-ac.be](mailto:loic.legros@ares-ac.be)

Stéphane Patart  
[stephane.patart@ares-ac.be](mailto:stephane.patart@ares-ac.be)

## Communication et informatique

**Benjamin Stewart** / Direction  
[benjamin.stewart@ares-ac.be](mailto:benjamin.stewart@ares-ac.be)

(Sandrine Cosentino)  
> 05.2019

Nathalie Di Nunzio (< 03.2019)  
[nathalie.dinunzio@ares-ac.be](mailto:nathalie.dinunzio@ares-ac.be)

Marine Harmel (< 08.2019)  
[marine.harmel@ares-ac.be](mailto:marine.harmel@ares-ac.be)

Fleur Jasoigne  
[fleur.jasoigne@ares-ac.be](mailto:fleur.jasoigne@ares-ac.be)

Fabian Kabashi  
[fabian.kabashi@ares-ac.be](mailto:fabian.kabashi@ares-ac.be)

Romain Poriaux  
[romain.poriaux@ares-ac.be](mailto:romain.poriaux@ares-ac.be)

Alain Somville  
[alain.somville@ares-ac.be](mailto:alain.somville@ares-ac.be)

(Valentine Vraux)  
> 01.2019

## 08. 6 / ANNEXE 5 – ORGANISATIONS OU GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DESQUELS L'ARES EST REPRÉSENTÉE (09.2018)

Academia Belgica - Centre pour l'histoire, les arts et les Sciences à Rome	Comité d'évaluation pour l'octroi de subsides pour des recherches scientifiques en matière de sécurité des aliments et de politique sanitaire des animaux et végétaux
Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Comité de gestion	Comité de gestion de la bourse Wernaers
Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Comité de pilotage	Comité scientifique de l'Institut de formation judiciaire
Allocations et prêts d'études – Commission d'examen chargée du suivi des candidats	Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO
Association pour la promotion de la formation et de l'éducation à l'étranger (APEFE) – Assemblée générale	Commission consultative en matière de rémunération pour reprographie
Association pour la promotion de la formation et de l'éducation à l'étranger (APEFE) – Conseil d'administration	Commission consultative fédérale de l'aide sociale
Cellule prospective et de veille scientifique (Code wallon de l'environnement)	Commission d'accompagnement pour le Traité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées
Centre belge de Référence en Expertise sur l'Afrique Centrale	Commission d'agrément en audiologie
Centre de coordination et de gestion des fonds structurels pour l'enseignement supérieur	Commission d'agrément en diététique
Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de recherche à Kinshasa (CEDESURK) – Conseil d'administration	Commission d'agrément en ergothérapie
Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) – Jury	Commission d'agrément en imagerie médicale
Comité consultatif de bioéthique	Commission d'agrément des kinésithérapeutes
Comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement	Commission d'agrément des logopèdes
Comité d'évaluation de la recherche contractuelle en matière de sécurité alimentaire, politique sanitaire et bien-être animal	Commission d'agrément en orthoptie
Comité d'accompagnement (observatoire de l'enseignement supérieur)	Commission d'agrément en podologie et podothérapie
Comité d'accompagnement du projet stage de pôles (UWE)	Commission d'agrément technologique de laboratoire médical
Comité de pilotage de l'enseignement supérieur en alternance	Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse
Comité d'évaluation de la recherche contractuelle	Commission de pilotage du système éducatif
	Commission de reconnaissance de l'expérience utile et de la notoriété (CREUN)
	Commission de reconnaissance d'expérience utile (HE)
	Commission des référentiels et des programmes du tronc commun
	Commission des allocations d'études

Commission des titres pour l'accès aux fonctions dans l'enseignement
Commission du concours en kinésithérapie
Commission femmes et développement
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP)
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP) – GT «Évaluation de la réforme des titres et fonctions»
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP) – GT « Titres »
Commission nationale pour les droits de l'enfant
Commissions d'équivalence
Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse
Conseil de l'aide sociale et culturelle
Conseil de l'éducation et de la formation (CEF)
Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales
Conseil de la propriété intellectuelle (CPI)
Conseil de la propriété intellectuelle (CPI) – Commission spéciale « Droits d'auteurs et droits voisins »
Conseil de la transmission de la mémoire
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Logement »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Politique scientifique »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Ruralité »
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Environnement »
Conseil fédéral pour la qualité de l'activité infirmière (CFQAI)
Conseil supérieur de la justice – GT « Problématique de l'internement »
Conseil supérieur de la mobilité étudiante (CSM)
Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale (CWBCI)
École d'administration publique (EAP)
European Association of Institutions in Higher Education (EURASHE)

Fonds International Wernaers
Formation initiale des enseignants – Comité de suivi
Groupe « Coopère » du projet Décolâge
Groupe « Copilote » du projet Décolâge
Groupe de suivi de Bologne de la Fédération Wallonie-Bruxelles (BFUG-FWB)
Groupe de suivi de l'Espace européen de la recherche de la Fédération Wallonie-Bruxelles (GSEER)
Groupe de travail des quatre opérateurs de la formation initiale des enseignants (GT4O)
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – Comité de direction
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – Comité d'experts
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – GT « Qualité »
Institut de formation continue en cours de carrière (IFC) – Conseil d'administration
Institut de formation judiciaire (IFJ) – Comité scientifique
Institut de médecine tropicale (IMT) – Conseil d'administration
Institut de promotion des formations sur l'islam – Comité de direction
Institut de Technologie du Cambodge (ITC)
Institut des comptes nationaux – Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix
Institut des Comptes nationaux – Comité scientifique sur les comptes nationaux
Institut wallon virtuel de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie (WELBIO)
Conseil d'administration
Jardin botanique Meise – Conseil scientifique
Observatoire du commerce
Réseau de contacts « Nations Unies »
Wallonie-Bruxelles Campus – Bureau
Wallonie-Bruxelles International – Fonds de mobilité



---

Wallonie-Bruxelles International – Plateforme Enseignement supérieur

---

Wallonie-Bruxelles International – Plateforme Recherche et innovation

---

Wallonie-Bruxelles International – Programme « Citoyens du monde »

---

## 08. 5 / ANNEXE 1 - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2018 ET BUDGET 2019

### 08. 5.1 / LE BUDGET DE L'ARES - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les revenus de l'ARES proviennent principalement de quatre sources :

01. Une dotation annuelle de fonctionnement octroyée par la FWB et instituée par l'article 27 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études
02. Une subvention annuelle accordée par le gouvernement fédéral en vue de financer les activités de coopération académique au développement de l'ARES. Depuis 2017, cette subvention s'inscrit dans le cadre d'un programme quinquennal (2017-2021) dont le financement est libéré par tranches annuelles
03. Des subventions en provenance de la FWB destinées à financer des activités et des projets spécifiques, ponctuels ou récurrents (organisation de l'examen d'entrée aux études en sciences médicales et dentaires, aide à la réussite, financement de projets de développement durable au sein des EES, projets de la CESI, etc.)
04. Diverses autres recettes de moindre importance (intérêts, récupération de frais, droits d'inscription, etc.)

Les dépenses budgétaires de l'ARES sont réparties en six sections décrites comme suit :

#### *a) Rémunération et frais de personnel*

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses de personnel et dépenses assimilées : traitements, titres-repas, déplacement domicile-lieu de travail, formation, etc.

#### *b) Frais de fonctionnement des organes de l'ARES*

Ceux-ci couvrent le remboursement des déplacements des membres des instances de l'ARES, les jetons de présence et les indemnités comme prévu en vertu des dispositions réglementaires applicables, etc.

#### *c) Frais de fonctionnement*

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses inhérentes au bon fonctionnement de l'institution : loyers, fournitures, assurances, maintenance (notamment informatique), frais de publicité et de communication, frais de déplacement des membres du personnel dans le cadre de leur travail, etc.

#### *d) Actions et projets*

Représentant une très large majorité du budget des dépenses de l'ARES, cette section intègre l'ensemble des coûts de mise en œuvre des différentes activités de coopération académique au développement, de même que la majorité des dépenses liées à l'organisation de l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires, le test d'orientation préalable aux études en médecine vétérinaire, les activités de l'ARES en matière de promotion de la réussite et d'autres projets, ponctuels, mis en œuvre par l'ARES.

#### *e) Frais d'investissement*

Cette section couvre l'ensemble des dépenses effectuées pour l'achat de tout bien durable (équipements informatiques, mobiliers, etc.).

#### *f) Charges exceptionnelles (le cas échéant)*

## 08. 5.2 / L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2018

Le budget de l'ARES a adopté depuis 2018 une structure distinguant les crédits d'engagement et les crédits de liquidation, ceci afin de se conformer aux meilleures pratiques en la matière dans le secteur public.

L'année budgétaire 2018 constitue le cinquième exercice budgétaire de l'ARES. Dans le cadre des missions relevant de la compétence de la FWB, l'institution a connu, comme lors des exercices précédents, un accroissement de ses activités en 2018. On peut notamment citer l'organisation de deux sessions de l'examen d'entrée en sciences médicales et dentaires ou encore la gestion des appels à projets à destination des EES (en matière de développement durable et de gestion et sécurisation informatique des données).

Ces activités supplémentaires ainsi que l'arrivée à maturité des équipes en matière de recrutement se traduisent dans la consommation budgétaire.

En ce qui concerne le volet des activités de l'ARES relatif à la coopération académique au développement, 2018 marquait la deuxième année de fonctionnement au sein du programme quinquennal 2017-2021 instauré par la réforme qu'a connu le secteur. Cette deuxième année a été marquée par un accroissement des taux d'exécution des budgets des projets.

Le tableau ci-après compare le niveau de consommation des différentes sections du budget de l'ARES, en recettes et en dépenses :

	CRÉDITS D'ENGAGEMENT		CRÉDITS DE LIQUIDATION	
Dépenses (en euro)	Budget ajusté 2018	Exécution 2018	Budget ajusté 2019	Exécution 2019
Personnel et rémunérations	4 497 500	4 362 528	4 497 500	4 340 458
Commissions et organes de gestion	174 000	117 570	174 000	116 905
Frais de fonctionnement	2 864 300	2 405 291	2 383 800	1 991 522
Actions et projets (dont la coopération au développement)	49 276 000	46 550 372	37 133 500	33 985 360
Investissements	462 500	234 369	392 500	214 238
Charges exceptionnelles	26 000		26 000	
<b>Total</b>	<b>57 300 300</b>	<b>53 670 130</b>	<b>44 607 300</b>	<b>40 648 483</b>
Recettes (en euro)	Budget ajusté 2018	Exécution 2018	Budget ajusté 2019	Exécution 2019
Dotations ordinaires ARES	4 156 000	4 106 000	4 156 000	4 106 000
Subvention «coopération au développement»	28 802 331	28 802 306	28 802 331	28 802 306
Autres subventions	3 170 150	3 126 062	3 170 150	3 216 062
Recettes diverses	390 000	388 865	390 000	388 865
<b>Total</b>	<b>36 518 481</b>	<b>36 513 233</b>	<b>36 518 481</b>	<b>36 513 233</b>

L'exercice budgétaire 2018 s'est conclu avec un résultat de -17156 897,31 euros en crédits d'engagement et -4135 250,88 euros en crédit de liquidation. Il s'agit du premier exercice présentant un malus budgétaire, lequel est cependant inférieur aux prévisions.

### 08. 5.3 / BUDGET 2019

Le budget 2019 de l'ARES ne connaît pas d'évolution majeure par rapport au budget 2018 en termes de structure. Les montants budgétisés en dépenses sont relativement stables au niveau des crédits de liquidation. Ils connaissent cependant une diminution au niveau des crédits d'engagement. Le montant total des recettes est quant à lui quasi inchangé.

Le budget de l'ARES reste toutefois influencé par :

- » les décalages existants entre les années de perception de certaines recettes et de réalisation des dépenses y afférentes ;
- » le mécanisme de report des soldes non dépensés dans le cadre du programme quinquennal en matière de coopération au développement. Ce qui implique de budgétiser en dépenses des crédits correspondant aux soldes non dépensés des années antérieures du programme ;
- » les remboursements de certains montants à la DGD à la clôture de programmes antérieurs au programme quinquennal.

Le tableau ci-après résume l'évolution des sections du budget de l'ARES, en recettes et en dépenses, pour les exercices 2018 (ajusté) et 2019 (ajusté - novembre 2019) :

Dépenses (en euro)	CRÉDITS D'ENGAGEMENT			CRÉDITS DE LIQUIDATION		
	Budget ajusté 2018	Budget ajusté 2018 (11/19)	Var (+/-)	Budget ajusté 2019	Budget ajusté 2019 (11/19)	Var (+/-)
Personnel et rémunérations	4 497 500	5 203 000	15,7%	4 497 500	5 203 000	15,7%
Commissions et organes de gestion	174 000	175 000	0,6%	174 000	175 000	0,6%
Frais de fonctionnement	2 864 300	2 233 800	22%	2 383 800	2 448 800	2,7%
Actions et projets (dont la coopération au développement)	49 276 000	39 463 450	19,9%	37 133 500	37 132 000	0%
Investissements	462 500	297 500	35,7%	392 500	312 500	20,4%
Charges exceptionnelles	26 000		100%	26 000		100%
<b>Total</b>	<b>57 300 300</b>	<b>47 372 750</b>	<b>17,3%</b>	<b>44 607 300</b>	<b>45 271 300</b>	<b>1,5%</b>

Recettes (en euro)	Budget ajusté 2018	Budget ajusté 2018 (11/19)	Var (+/-)	Budget ajusté 2019	Budget ajusté 2019 (11/19)	Var (+/-)
Dotations ordinaires ARES	4 156 000	4 231 000	1,8 %	4 156 000	4 231 000	1,8 %
Subvention « coopération au développement »	28 802 331	29 475 056	2,3 %	28 802 331	29 475 056	2,3 %
Autres subventions	3 170 150	2 454 000	22,6 %	3 170 150	2 454 000	22,6 %
Recettes diverses	390 000	275 000	29,5 %	390 000	275 000	29,5 %
<b>Total</b>	<b>36 518 481</b>	<b>36 435 056</b>	<b>-0,2 %</b>	<b>36 518 481</b>	<b>36 435 056</b>	<b>-0,2 %</b>



ACADÉMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

L'ARES est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. L'ARES est donc relativement unique en Europe puisqu'elle fédère l'ensemble des types d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale. Elle veille notamment à la cohérence de l'offre de formation et à son adéquation au marché de l'emploi, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de relations internationales et formule des recommandations en matière de politique de recherche scientifique ou artistique.

L'Académie fournit l'information sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de promotion de la réussite ou encore de coopération au développement. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de données scientifiques et statistiques touchant au secteur dans une optique de veille, d'évaluation et d'amélioration des pratiques en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelque 220 000 étudiants que comptent les établissements.

**POUR EN SAVOIR + :** [WWW.ARES-AC.BE](http://WWW.ARES-AC.BE)

↪ Cette publication a été imprimée en Belgique, en un nombre limité d'exemplaires, sur papier respectueux de l'environnement, fabriqué à partir de 100 % de fibres recyclées, sans chlore, et certifié Ecolabel européen et FSC

La version électronique de ce rapport peut être téléchargée sur [www.ares-ac.be](http://www.ares-ac.be)

Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement, moyennant disponibilité, sur demande adressée à [publications@ares-ac.be](mailto:publications@ares-ac.be)

## CRÉDITS

ESA Lg (p.1)  
D. Pirnay/[www.woush.be](http://www.woush.be) (p.4, 32, 38, 53, 67)  
ICHEC (p.24)  
Patrice Moray-SPIC (p.6-7)  
Thomas Maroît (p.8)  
Helb-I.Progogine (p.14)  
Sazhnieva Oksana/Shutterstock.com (p.43)  
C.Quénum/[www.woush.be](http://www.woush.be) (p.44, 50)  
Felix Imhof-CH-1020 Renens (p.47)  
IHECS (p.54)  
Max Griboedov/Shutterstock.com (p.59)  
Hubis/Shutterstock.com (p.60)  
Macky Albor/Shutterstock.com (p.66)



ACADÉMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Belgique  
partenaire du développement

---

RUE ROYALE 180  
1000 BRUXELLES  
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11  
F +32 2 225 45 05

[WWW.ARES-ACBE](http://WWW.ARES-ACBE)

---